



Conseil d'Agglomération

Mercredi 4 avril 2018

Procès-verbal

BP 103
3, rue des Condamines
07300 Mauves

accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ARLEBOSC ARTHEMONAY BATHERNAY BEAUMONT-MONTEUX
BOUCIEU-LE-ROI BOZAS BREN CHANOS-CURSON
CHANTEMERLE-LES-BLÈS CHARMES-SUR-L'HERBASSE
CHAVANNES CHEMINAS COLOMBIER-LE-JEUNE
COLOMBIER-LE-VIEUX CROZES-HERMITAGE ÉRÔME
ÉTABLES GERVIANS GLUN LA ROCHE-DE-GLUN LARINAGE LEMPS
MARGÈS MARSAZ MAUVES MERCUROL-VEAUNES MONTCHENU
PALHARÈS PLATS PONT-DE-L'ISÈRE SAINT-BARTHÉLÉMY-LE-PLAIN
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE SAINT-FÉLICIEN SAINT-
JEAN-DE-MILZOLS SAINT-VICTOR SÈCHERAS SERVES-SUR-RHÔNE
TAIN L'HERMITAGE TOURNON-SUR-RHÔNE VAUDEVANT VION

Vivre & Entreprendre **ICI**
ARCHEAgglo.fr

Date de convocation : 29 mars 2018

Présents : M. Pascal AMBLARD, Mme Catherine ANDRE, MM. André ARZALIER, Alain BACCARO, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Véronique BLAISE, MM. Mickaël BOISSIE, Jean-Louis BONNET, Mmes Laëtitia BOURJAT, Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Hervé CHABOUD, Aimé CHALEON, Jean-Paul CHAUVIN, Mme Martine CHENE, M. Michel CLUZEL, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, MM. Thierry DARD, Michel DARNAUD, Jean-Marie DAVID, Serge DEBRIE, Mmes Sandrine DE VETTOR, Françoise DUCROS, Bernadette DURAND, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Christiane FERLAY, Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Jacques FRANCOIS, Michel GAY, Dominique GENIN, Mme Brigitte GIACOMINO, MM. Patrick GOUDARD, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Christine JOUVIN, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jacques LUYTON, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, MM. Franck MENEROUX, Jean-Louis MORIN, Paul MORO, Jean-Pierre OLLIER, Max OSTERNAUD, Fernand PELLAT, Jacques POCHON, Jacques PRADELLE, Jean-Marc REGAL, Mme Delphine ROGER-DALBERT, MM. Daniel ROUX, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Bruno SENECLAUZE, Jérôme SERAYET, Mme Cécile TRACOL, Roger VOSSIER.

Excusés : M. Xavier ANGELI (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Chantal BOUVET (pouvoir à Mme Christiane FERLAY), M. Michel BRUNET (pouvoir à Mme Véronique BLAISE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à M. Franck MENEROUX), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Brigitte GIACOMINO), M. Pascal SEIGNOVERT (représenté par sa suppléante Mme Cécile TRACOL), Mme Emmanuela TORRE, M. Michaël VERDIER (pouvoir à Mme Bernadette DURAND).

Secrétaire de séance : Laëtitia BOURJAT.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 28 février 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil d'Agglomération 28 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération

DEC 2018-040 - Objet : Demande de subvention auprès de l'Europe - Programme Leader - recrutement d'un animateur du Lieu d'Information Séniors Autonomie - LISA

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite créer un Lieu d'Information Séniors et Autonomie – LISA - un espace ressources de 1^{ère} information et de 1^{ère} orientation pour les personnes âgées, personnes fragiles et leur famille,

Considérant la volonté d'ARCHE Agglo d'améliorer les réponses aux besoins des séniors et des personnes fragiles,

Le Président a décidé

– De déposer un dossier de subvention auprès de l'Europe dans le cadre du Programme Leader – Type d'opération n° 19.20 « mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local du PDR Rhône-Alpes 2014-2020 », pour le recrutement d'un animateur de l'espace LISA

– Le montant de l'aide sollicitée s'élèverait à 38 400 € pour une dépense subventionnable annuelle de 48 000 €.

DEC 2018-041 - Objet : DEC 2018-041 - Objet : Convention de mise à disposition d'une salle à la CAF de la Drôme

Considérant le local communautaire sis 11 quai Arthur à Tain l'Hermitage

Le Président a décidé

– De signer la convention mettant à disposition de la CAF de la Drôme une salle de réunion au 1^{er} étage du local communautaire sis 11 Quai Arthur Rostaing – 26600 Tain l'Hermitage.

– La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2020.

DEC 2018-042 - Objet : Qualité de l'air intérieur – Surveillance périodique des établissements recevant du public - les multi-accueils

Considérant que la loi Grenelle 2 a rendu obligatoire la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public,

Considérant qu'ARCHE Agglo souhaite soumissionner un prestataire pour assurer ces mesures, essais et analyses,

Considérant que 2 prestataires ont candidaté : Laboratoire Départemental d'Analyses et CARSO Laboratoire,

Le Président a décidé

– De retenir la proposition du Laboratoire Départementale d'Analyses – 37 avenue de Lautagne – 26904 Valence s'élevant à 14 372,80 € HT.

DEC 2018-043 - Objet : Aménagement des locaux communautaires à Mauves : attribution des lots

Vu la délibération n° 2017-337 du Conseil d'Agglomération validant le lancement de la consultation pour la réalisation des travaux d'amélioration et d'aménagement extérieurs et intérieurs du bâtiment communautaire à Mauves et autorisant le Président à les signer ;

Considérant la consultation en date du 22 décembre 2017 ;
Considérant le rendu des offres du 25 janvier 2018 ;
Considérant l'ouverture des plis du 26 janvier 2018 ;
Considérant le rendu de l'analyse des offres du 8 février 2018 ;

Le Président a décidé

– D'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

TRAVAUX D'AMELIORATION DU SIEGE SOCIAL: RENDU DE L'ANALYSE D'OFFRES

N° de Lot	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES	MONTANT HT ESTIMATIF	MONTANT HT DE L'OFFRE
lot n°1	DEMOLITION/MACONNERIE/GROS OEUVRE/AMENAGEMENTS EXTERIEURS	SAVEL	95 000,00 €	84 839,50 €

lot n°2	CHARPENTE METALLIQUE/BARDAGES/METALLERIE	TARDY	127 800,00 €	141 637,66 €
lot n°3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	MARION	66 800,00 €	66 200,00 €
lot n°4	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	MARION	49 700,00 €	35 833,15 €
lot n°5	FAUX PLAFONDS/ DOUBLAGES/CLOISONS/PEINTURES	GROUPEMENT 2000	114 000,00 €	107 399,28 €
lot n°6	REVETEMENTS DE SOLS CARRELAGES/REVETEMENTS MURAUX	ANGELINO	36 870,00 €	37 105,14 €
lot n°7	CHAUFFAGE/VENTILATION/RAFRAICHISSEMENT/PLOMBERIE	GAMON	105 000,00 €	74 239,81 €
lot n°8	ELECTRICITE/COURANTS FORTS ET FAIBLES	MARGIRIER	88 800,00 €	79 500,00 €
			MONTANT TOTAL HT	684 070,00 €
			MONTANT TOTAL TTC	752 105,45 €

DEC 2018-044 - Objet : Adhésion d'ARCHE Agglo au Pôle gestion des milieux naturels Auvergne - Rhône-Alpes

Considérant que le Pôle gestion des milieux naturels est une instance partenariale de concertation visant à animer le réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels ;

Considérant qu'une Charte a été signée en 2014 jusqu'au 31 décembre 2021 par les membres fondateurs : l'Etat, la Région, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les Départements et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Rhône Alpes ;

Le Président a décidé

– De signer la Charte du Pôle Gestion des Milieux Naturels, conclue pour une durée courant la date de sa signature au 31 décembre 2021.

DEC 2018-045 - Objet : Gestion du gymnase de St Félicien : convention pour les astreintes

Considérant qu'ARCHE Agglo assure la gestion du gymnase intercommunal situé sur la commune de St Félicien ;

Considérant que parmi les obligations réglementaires figure la responsabilité d'assurer une astreinte lors de l'occupation du gymnase ;

Considérant que la commune de St Félicien consent, sous condition financière, à faire assurer les astreintes par le personnel communal ;

Le Président a décidé

- De signer la convention mettant en place des astreintes assurées par le personnel communal de St-Félicien, et prévoyant le remboursement par ARCHE Agglo du coût engendré par lesdites astreintes au tarif réglementaire.

– La convention prendra effet au 1^{er} mars 2018 pour une durée illimitée.

DEC 2018-046 - Objet : Vente de bois à la SARL Transport Bois Vincent dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau de transport d'eaux usées du Domaine de Champos

Considérant que dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau de transport d'eaux usées sur le domaine de Champos, des arbres ont été abattus afin d'éviter la casse du réseau par les racines ;

Considérant qu'il est nécessaire d'évacuer les troncs ;

Le Président a décidé

– De vendre le bois à la SARL Transport bois VINCENT pour un montant de 23 € la tonne et un poids de 28,16 tonnes soit un montant total de 647,68 € et d'émettre le titre correspondant.

DEC 2018-047 - Objet : Vente de Vélos à Assistance Electrique (VAE)

Considérant qu'ARCHE Agglo possède une flotte de vélos à assistance électrique mis à disposition de l'Office de Tourisme de Saint-Félicien ;

Considérant que ce parc de VAE est régulièrement renouvelé afin d'avoir un matériel le plus fiable possible ;

Le Président a décidé

– De vendre 4 Vélos à Assistance Electrique pour un montant de 800€ par vélo soit 3 200€ et d'émettre les titres correspondants.

DEC 2018-048 - Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre de PASS TERRITOIRES pour les actions 2018 portées par la Communauté d'Agglomération Arche Agglo

Considérant que le Conseil Départemental de l'Ardèche propose aux collectivités de répondre à un appel à projets nommé PASS TERRITOIRES et ce d'ici le 28 février 2018 ;

Considérant que l'objectif est de proposer dans cet appel à projets un ensemble d'actions programmées en 2018 par la Communauté d'Agglomération, à savoir :

Le Président a décidé

- De solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Pass territoires concernant les actions suivantes :

Actions « rivières »	Montant estimatif opération €HT
Travaux sur végétation de berge du Doux (tronçon Boucieu)	28.576 €
Etude géomorphologique et plan de gestion du transport solide pour Eal Jointine Choisine (avec Veauve Bouterne)	30.000 €
Etat des lieux des petits affluents du Rhône	40.000 €
Animations scolaires - une trentaine de classes en Ardèche	40.000 €
Actions « tourisme »	
Dossier « Le Félicien »	3.083.000€
Aménagement ferme de la Cellière à St Jean de Muzols	600.000€

Liaison douce « Glun Chateaubourg »	300.000€
Plan de mobilité touristique : Achat flotte vélos et actions de communication	13.695 €
Actions « habitat »	
Aménagement d'aire d'accueil des gens du voyage à Tournon sur Rhône	640.000€

- De signer tout document afférent à la présente décision.

DEC 2018-049 – Objet : Marché à procédure adaptée avec PRINT 07 pour l'acquisition de tablettes tactiles

Vu la décision n° 2018-001 du 8 janvier 2018 approuvant la signature d'une convention de groupement de commandes avec les communes pour l'acquisition de tablettes tactiles ;

Vu la consultation en date du 8 janvier 2018 ;

Le président a décidé

- De signer un marché à procédure adaptée pour l'acquisition de tablettes tactiles avec la Société PRINT 07 – ZA Pôle 2000 07130 Saint-Péray.
- Le montant du marché s'élève à 32 554,20 € HT soit 39 065,04 € TTC.

DEC 2018-050 - Objet : Conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de la Drôme – Prestation de service des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants La Farandole, Pomme d'Api, Les Loupiots, Les P'tits Loups, Couleur Grenadine, Les Marmottes, Les P'tits Bouchons

Considérant la compétence Petite enfance de la Communauté d'Agglomération et la gestion des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants ;

Considérant la politique d'action sociale familiale des Caisses d'Allocations Familiales

Le président a décidé

- De signer les conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de la Drôme ainsi que tout avenant éventuel. Ces conventions définissent et encadrent les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Unique à la Communauté d'Agglomération pour les multi-accueils La Farandole, Pomme d'Api, Les Loupiots, Les P'tits Loups, Couleur Grenadine, Les Marmottes, Les P'tits Bouchons.
- Les conventions sont conclues pour la période du 1/1/2018 au 31/12/2021.

DEC 2018-072 - Objet : Espace Naturel Sensible (ENS) Doux Duzon Daronne – Marché pour la conception de portes d'entrée de site et la valorisation de stations et sentiers de découvertes avec CAIRN Interprétation

Vu la délibération n° 2015-012 en date du 21 janvier 2015 validant le Plan de Gestion 2015-2017 de l'Espace Naturel Sensible Doux, Duzon, Daronne ;

Considérant la fiche action : 2.2b - Outil de communication et de sensibilisation ;

Le président a décidé

- De signer un marché de prestations intellectuelles, visant la conception de portes d'entrée de site et la valorisation de stations et sentiers de découvertes avec CAIRN Interprétation – 30 avenue de Zelzate – 07200 Aubenas.

- Le marché est conclu pour un montant de 20 000 € H.T.

DEC 2018-073 - Objet : Demande de subvention pour le Plan de Gestion 2018-2020 de l'Espace Naturel Sensible Doux, Duzon, Daronne

Vu la délibération n° 2018-064 en date du 28 février 2018 validant le Plan de Gestion 2018-2020 de l'Espace Naturel Sensible Doux, Duzon, Daronne ;

Considérant le plan de financement prévisionnel du Plan de Gestion 2018 2020 suivant :

Budget prévisionnel HT sur 3 ans				
DEPENSES	RECETTES			
	DPT 07	ARCHE Agglo	MO	Autre financeur
268 105 €	119 501 €	110 313 €	28 292 €	10 000 €
100 %	45 %	41 %	10 %	4 %
268 105 €	268 105 €			

Le Président a décidé

- de solliciter les co-financements du Département, et de tout autre partenaire financier, pour le Plan de Gestion 2018-2020, ainsi que pour les actions proposées en 2018 ;

DEC 2018-074 - Objet : Création d'une régie de recettes pour la billetterie des spectacles

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'Instruction codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes.

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-075 du 5 avril 2017 portant délégation du Conseil d'Agglomération au Président ;

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 28 février 2018 ;

Considérant la gestion des spectacles par le service Culture d'ARCHE Agglo ;

Le Président a décidé

- De créer une régie de recettes pour la billetterie des spectacles gérés par la Communauté d'Agglomération.
- De préciser que les modalités de fonctionnement de cette régie de recettes seront fixées dans l'arrêté l'instituant.

DEC 2018-075 - Objet : Plan de Gestion 2015-2017 de l'ENS Doux Duzon Daronne - Demande de co-financement pour l'étude pour la valorisation de l'Espace Naturel Sensible du Doux, du Duzon et de la Daronne et conception de portes d'entrée

Vu la délibération n° 2015-012 en date du 21 janvier 2015 validant le Plan de Gestion 2015-2017 de l'Espace Naturel Sensible Doux, Duzon, Daronne ;

Considérant le plan de financement prévisionnel de la fiche action 2.2b - Outil de communication et de sensibilisation :

Budget prévisionnel HT			
DEPENSES	RECETTES		
	DPT 07	LEADER	ARCHE Agglo
20 000 €	10 811 €	5 189 €	4 000 €
100 %	54 %	26 %	20 %
20 000 €	20 000€		

Le Président a décidé

- De solliciter les co-financements du Département, et de tout autre partenaire financier, pour la réalisation de l'étude pour la valorisation de l'Espace Naturel Sensible du Doux, du Duzon et de la Daronne et conception de portes d'entrée.

DEC 2018-076 - Objet : MAPA avec SAS Alliance Environnement pour une prestation de curage et de déshydratation des boues accumulées dans une lône pour la Station d'épuration des eaux usées de Charmes-sur-l'Herbasse, Margès et Champos

Vu l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et l'article 42-2 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics ;

Considérant la consultation en date du 8 janvier 2018 ;
 Considérant le rendu des offres du 5 février 2018 ;
 Considérant le rendu de l'analyse des offres du 8 et 9 février 2018 ;

Considérant qu'ARCHE Agglo souhaite soumissionner un prestataire pour assurer le curage et la déshydratation des boues accumulées dans une lône,

Le Président a décidé

- De signer un marché avec la SAS Alliance Environnement Exploitation située 45 étoile Richter Entresol – place Ernest Granier – 34000 Montpellier.
- La solution retenue est la solution par Géotubes. Le montant forfaitaire de cette prestation s'élève à 21 282,50 € HT + 16,50 € HT/m3 de boues pompées (estimées entre 800 et 1500 m3).

DEC 2018-077 - Objet : Convention de partenariat ARCHE Agglo / DIVERTY EVENT'S

Considérant qu'ARCHE Agglo, dans le cadre de l'exploitation du Domaine du Lac de Champos, commercialise des produits séminaires à destination des particuliers résidents au camping, des associations et des entreprises extérieures ;

Considérant qu'ARCHE Agglo souhaite étendre sa gamme de prestations avec la mise en place, la commercialisation d'activités récréatives, de Team-Buiding ;

Le Président a décidé

- De conventionner avec la société DIVERTY EVENT'S pour la mise en place, la commercialisation et l'encadrement de ces prestations sur le Domaine de Champos.
- De signer la convention avec la société DIVERTY EVENT'S située 4 Bis, rue des platanes, 38120 Saint Agrève. La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2018.

DEC 2018-078 - Objet : Sentiers de randonnée – Validation de la proposition du Comité Départemental de randonnée pour la déviation du GR 42 sur la commune de St-Victor

Considérant la proposition du comité départemental de randonnée pédestre ;

Le Président a décidé

- De valider la déviation du GR 42 sur la commune de Saint Victor par les parcelles AC 240, 241, 234, 242, 129, 130, 131, 246, ZM 53, 57 et le chemin communal de Montplot à Gounon.

DEC 2018-079 - Objet : Consultation pour la fourniture et pose de trois surpresseurs avec pompe inox à vitesse variable sur le domaine de Champos

Considérant la nécessité de recourir à une consultation aux entreprises pour les travaux de fourniture et pose de trois surpresseurs avec pompe inox à vitesse variable pour l'équipement du domaine de Champos

Considérant la consultation aux entreprises réalisées en date du 27 novembre 2017 ;

Considérant qu'après analyse des offres, l'entreprise Bailleul est la mieux disante.

Le Président a décidé

- De retenir l'offre financière de 20 854 € HT soit 22 939 € TTC de l'entreprise BAILLEUL, chauffagiste, situé 10 ZAE Cessieux 07300 St Jean de Muzols.
- De signer toutes les pièces afférentes à cette consultation.

DEC 2018-080 - Objet : Domaine du Lac de Champos - Convention ROMANS TRIATHLON CLUB 2018

Considérant qu'ARCHE Agglo est propriétaire du Domaine du Lac de Champos situé à Saint Donat sur l'Herbasse.

Considérant la demande de l'Association Triathlon Romanais Péageois d'organiser son triathlon annuel au Domaine du Lac de Champos ;

Le Président a décidé

– De signer la convention mettant à disposition les 5 et 6 mai 2018, une partie du Domaine du Lac de Champos à l'Association Triathlon Romanais Péageois, siège social Maison des Sports – 26100 Romans.

– L'Association paiera à ARCHE Agglo une somme forfaitaire de 400 €.

DEC 2018-081 - Objet : Espace Aquatique Linaë : contrat de Mission Juridique de Gestion Précontentieuse et Préexpertale

Considérant la Communauté de Communes et désormais la Communauté Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'équipement public appelé Espace Aquatique Linaë sis à Tain l'Hermitage,

Considérant qu'après réception en juin 2016 il est apparu progressivement de nombreuses réserves, non-conformités, dysfonctionnements ou défauts de conception,

Considérant que la présente mission a pour objectif de mettre en œuvre les moyens juridiques nécessaires pour qu'un maximum de désordres, qu'ils relèvent de réserves de réception ou de garantie de parfait achèvement, puissent être résolus avant toute expertise judiciaire,

Le Président a décidé

– De signer un contrat pour une mission juridique avec la SELARL RETEX Avocats – 21 côte des Chapeliers – 26000 Valence, pour un montant de 10 000 € HT lesquels feront l'objet d'une facturation progressive et mensuelle en fonction des diligences réalisées et des temps passés. A cela s'ajouteront les frais de dossier d'un montant forfaitaire de 500 € HT.

- De signer un contrat pour une mission d'Assistance Technique avec HEP Conseils – 1 rue de la Ciboise – 26600 Tain l'Hermitage. Cette dernière facturera ses prestations directement à ARCHE Agglo sur la base de 95 € HT/heure, 375 € HT/demi-journée et 750 € HT/journée outre les frais de déplacement au barème fiscal.

– Cette mission débutera le 31 janvier 2018 et se terminera au plus tard au jour de la décision de première instance rendue par la Juridiction sur la demande d'expertise.

DEC 2018-082 - Objet : Convention de mise à disposition de minibus aux associations

Vu la décision n° 2018-039 du 12 février 2018 souscrivant une location longue durée pour 4 minibus ;

Considérant qu'ARCHE Agglo souhaite accompagner le développement de son territoire et soutenir les acteurs associatifs qui le composent ;

Le Président a décidé

– De signer les conventions avec les associations intéressées par la mise à disposition gratuite de minibus.

DEC 2018-083 - Objet : Domaine du Lac de Champos : Installation de la vidéosurveillance et de l'interphonie

Considérant que le Domaine du Lac de Champos situé à Saint Donat sur l'Herbasse n'a actuellement aucun contrôle d'accès visuel sur les accès du Camping ;

Considérant que des préconisations et des besoins de sécurité du site nécessitent la mise en place de caméras de vidéosurveillance et d'interphonie afin de contrôler les accès ;

Considérant que deux entreprises spécialisées ont été consultées – la société ADS et la société Sécurité Vol et Feu ;

Le Président a décidé

– De signer la proposition de la société Sécurité Vol et Feu située ZI Avenue des Allobroges-BP278 - 26106 Romans sur Isère Cedex, s'élevant à 13 800,00 € TTC, pour l'installation de la vidéosurveillance et interphonie au camping du Domaine du Lac de Champos.

DEC – 2018-084 - Objet : Convention de mise à disposition de la déchetterie de Colombier-le-Vieux à la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche pour la collecte des plastiques agricoles 2018

Considérant la mise en place par la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche d'une collecte des plastiques agricoles 2018 ;

Le Président a décidé

- De signer la convention 2018 mettant à disposition de la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche la déchetterie de Colombier-le-Vieux pour la collecte annuelle des plastiques agricoles prévue du 9 au 11 avril.

DEC – 2018-085 - Objet : Marché à procédure adaptée avec la société ABCD pour l'élaboration d'une politique culturelle du territoire d'ARCHE Agglo

Vu l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et l'article 42-2 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics ;

Considérant la volonté d'ARCHE Agglo d'élaborer une politique culturelle sur le territoire,

Le Président a décidé

– De signer un marché à procédure adaptée pour l'élaboration d'une politique culturelle avec la Société ABCD – 6 boulevard de Strasbourg – 75010 PARIS.

- Le montant du marché s'élève à 38 150 € HT soit 45 780 € TTC.

DEC – 2018-086 - Objet : Marché à procédure adaptée avec la société Pluricité pour l'élaboration d'une politique sportive du territoire d'ARCHE Agglo

Vu l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et l'article 42-2 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relatifs aux marchés publics ;

Considérant la volonté d'ARCHE Agglo d'élaborer une politique sportive sur le territoire,

Le Président a décidé

– De signer un marché à procédure adaptée pour l'élaboration d'une politique sportive avec la Société PLURICITE – 1 cours de Verdun – 69002 LYON.

– Le montant du marché s'élève à 33 975 € HT soit 40 770 € TTC.

FINANCES

Rapporteur Jean-Louis BONNET

2018-099 - Budgets primitifs 2018 – Budget général

(Les documents de présentation des budgets (général et budgets annexes) ont été transmis aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la note de synthèse via une plateforme de téléchargement. La maquette budgétaire officielle était consultable dans les locaux d'ARCHE Agglo, 30 allée du Millésime à Mercuriol-Veaunes)

M. BONNET indique que les budgets primitifs présentés ont été élaborés dans le respect des objectifs fixés dans le rapport d'orientation budgétaire :

• ne pas voter le compte administratif préalablement au vote du budget primitif pour ne pas reprendre les excédents de fonctionnement et donc limiter les ressources de l'agglo à celles qui sont propres à l'année 2018 et ainsi s'imposer de mettre en cohérence nos dépenses avec cette ressource.

*• recherche d'une capacité autofinancement maximum = budget primitif établi en n'intégrant **que les engagements formels pris par l'agglo à ce jour (délibérations).***

*La présentation des budgets se fait par directions, lesquelles sont constituées de services, et met en évidence, pour chacune d'entre elles, le besoin en financement ou l'excédent de financement. La consolidation de l'ensemble de ces données permet d'apprécier la CAF nette d'ARCHE Agglo **tous budgets confondus.***

Les propositions d'investissement sont appréciées au regard de cette CAF nette.

*Enfin pour faciliter le pilotage de la mise en œuvre du budget il est proposé **un vote par chapitre tant en exploitation qu'en investissement.***

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Chap 11 :

- Fin étude PLH : 30 000 €
- Politique amélioration habitat : 157 000 €
- Etude future politique habitat : 50 000 €
- Plateforme énergétique : 103 000 €

Chap 65 :

- Aide au PLU : 60 000 €
- SCoT Grand Rovaltain : 70 000 €

Chap 74 :

- Sub politique logement : 81 000 €
- Sub Leader : 224 000 €
- Sub plateforme énergétique : 45 000 €

Chap 70 :

- Financement ADS : 120 000 €
- Remb masse salariale budgets annexes : 378 000 €

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction du développement territorial

		budget 2017	BP 2018
011	charges générale	461 801 €	346 397 €
012	charges salariales	665 220 €	841 204 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	0 €	0 €
65	autres charges de gestion	171 884 €	130 051 €
67	charges exceptionnelles	0 €	0 €
022	dépenses imprévues	0 €	0 €
Total dépenses		1 298 905 €	1 317 652 €
13	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	313 542 €	507 669 €
73	impôts et taxes	0 €	0 €
74	dotations, sub, participations	243 100 €	350 388 €
75	autres produits de gestion	0 €	0 €
76	produits financiers	0 €	0 €
77	produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes		556 642 €	858 057 €
Besoin en financement		742 263 €	459 595 €
Excedent de financement		- €	0 €

Budget général Section d'exploitation

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction "centre aquatique" (transférable)

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale		
012	charges salariales	64 200 €	38 763 €
014	versement d'impôts		
66	charges financières		
65	autres charges de gestion		
67	charges exceptionnelles		
022	dépenses imprévues		
Total dépenses		64 200 €	38 763 €
13	atténuation de charges	64 200 €	
70	produits des services		38 763 €
73	impôts et taxes		
74	dotations, sub, participations		
75	autres produits de gestion		
76	produits financiers		
77	produits exceptionnels		
Total recettes		64 200 €	38 763 €
Besoin en financement		0 €	0 €
Excedent de financement		- €	- €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Services généraux : 78 900 €
- Petite enfance : 12 800 €
- Service à la population : 17 400 €
- Aménagement : 7 000 €
- Environnement rivière : 26 400 €
- Service OM : 3 000 €
- Culture : 4 800 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Déchèterie Tournon : 866 133 €
- Déchèterie Saint-Donat : 367 907 €
- Déchèterie Colombier le Vieux : 150 807 €
- Collecte sélective : 469 815 €
- Collecte Omr : 4 229 270 €
- Coordination : 118 771 €

Recettes :

- TEOM : 5 400 000 €
- RS : 183 000 €
- Recettes valorisation : 600 000 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction de la communication

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	113 084 €	150 300 €
012	charges salariales	168 151 €	187 485 €
014	versement d'impôts	0 €	
66	charges financières	0 €	
65	autres charges de gestion	500 €	
67	charges exceptionnelles	0 €	
022	dépenses imprévues	0 €	
Total dépenses		281 735 €	337 785 €

13	atténuation de charges	0 €	
70	produits des services	0 €	
73	impôts et taxes	0 €	
74	dotations, sub, participations	0 €	
75	autres produits de gestion	0 €	
76	produits financiers	0 €	
77	produits exceptionnels	0 €	
Total recettes		0 €	0 €

Besoin en financement		281 735 €	337 785 €
Excédent de financement		- €	- €

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction "Dechets"

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	4 113 042 €	4 299 990 €
012	charges salariales	295 871 €	337 498 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	0 €	0 €
65	autres charges de gestion	1 723 100 €	1 565 215 €
67	charges exceptionnelles	0 €	0 €
022	dépenses imprévues	0 €	0 €
Total dépenses		6 132 013 €	6 202 703 €

13	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	214 500 €	806 100 €
73	impôts et taxes	5 131 224 €	5 400 000 €
74	dotations, sub, participations	626 000 €	0 €
75	autres produits de gestion	0 €	0 €
76	produits financiers	0 €	0 €
77	produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes		5 971 724 €	6 206 100 €

Besoin en financement		160 289 €	0 €
Excédent de financement		- €	3 397 €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Equipe rivière : 222 000 €
- Contrat rivière : 328 000 €
- STEP Champos : 53 000 €
- SIABH/ Ay Ozon /Chalon-Savasse : 237 000 €
- PAPI : 96 000 €
- Plan de gestion de la ressource en eaux : 105 000 €
- Environnement : 303 000 €
- Agriculture : 94 00 €



Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

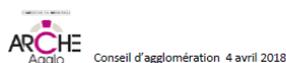
Direction de l'environnement

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	316 886 €	600 686 €
012	charges salariales	513 035 €	610 483 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	0 €	0 €
65	autres charges de gestion	175 000 €	250 273 €
67	charges exceptionnelles	0 €	0 €
022	dépenses imprévues	0 €	0 €
Total dépenses		1 004 921 €	1 461 442 €

13	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	24 000 €	0 €
73	impôts et taxes	0 €	0 €
74	dotations, sub, participations	154 446 €	734 647 €
75	autres produits de gestion	0 €	0 €
76	produits financiers	0 €	0 €
77	produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes		178 446 €	734 647 €

Besoin en financement	826 475 €	726 795 €
Excédent de financement	- €	- €

Budget général Section d'exploitation



Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction "mutualisation / assistance aux communes"

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	51 538 €	52 200 €
012	charges salariales	45 350 €	42 157 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	0 €	0 €
65	autres charges de gestion	0 €	0 €
67	charges exceptionnelles	0 €	0 €
022	dépenses imprévues	0 €	0 €
Total dépenses		96 888 €	94 357 €

13	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	0 €	0 €
73	impôts et taxes	0 €	0 €
74	dotations, sub, participations	40 752 €	40 752 €
75	autres produits de gestion	0 €	0 €
76	produits financiers	0 €	0 €
77	produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes		40 752 €	40 752 €

Besoin en financement	56 136 €	53 605 €
Excédent de financement	- €	- €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- ALSH : 723 000 €
- PAPH : 276 000 €
- Jeunesse : 503 000 €
- Coordination : 133 000 €
- Ecole de musique : 120 000 €
- Culture : 148 000 €
- Sports : 73 000 €
- MJC/ludothèque St-Donat : 290 000 €
- Centre multimédia : 83 000 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction "service à la population"

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	374 000 €	461 104 €
012	charges salariales	426 800 €	534 934 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	0 €	0 €
65	autres charges de gestion	1 572 050 €	1 465 747 €
67	charges exceptionnelles	200 €	0 €
022	dépenses imprévues	0 €	0 €
Total dépenses		2 373 050 €	2 461 785 €

13	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	90 000 €	178 700 €
73	impôts et taxes	0 €	10 000 €
74	dotations, sub, participations	214 297 €	376 625 €
75	autres produits de gestion	0 €	0 €
76	produits financiers	0 €	0 €
77	produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes		304 297 €	565 325 €

Besoin en financement		2 068 753 €	1 896 460 €
Excedent de financement		- €	- €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Crèche : 3 820 000 €
- RAM: 280 000 €
- Coordination : 148 000 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction "petite enfance"

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	630 084 €	561 277 €
012	charges salariales	3 328 684 €	3 396 803 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	30 000 €	0 €
65	autres charges de gestion	312 242 €	305 000 €
67	charges exceptionnelles	0 €	0 €
022	dépenses imprévues	0 €	0 €
Total dépenses		4 301 010 €	4 263 080 €

13	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	2 506 123 €	1 866 511 €
73	impôts et taxes	0 €	0 €
74	dotations, sub, participations	4 500 €	652 335 €
75	autres produits de gestion	0 €	0 €
76	produits financiers	0 €	0 €
77	produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes		2 510 623 €	2 518 846 €

Besoin en financement		1 790 387 €	1 744 234 €
Excedent de financement		- €	- €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Entretien bâtiment : 140 000 €
- Domaine de Champos : 282 000 €
- Service technique : 922 000 €
- Service technique mutualisé : 60 000 €
- Salaires SPANC : 208 000 €

Recettes :

- Loyers : 320 000 €
- Recette Domaine de Champos : 163 000 €
- Service technique mutualisé : 60 000 €
- Remb salaires SPANC : 208 000 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- Fonctionnement assemblée: 500 000 €
- Infos Routes : 45 000
- Informatique / SI : 128 000 €
- Fluides : 79 000 €
- ADN : 80 000 €
- Masse salariale fonctions support : 1 058 000 €

Recettes :

- Fiscalité : 18 638 000 €
- Dotations : 4 500 000 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction "technique"

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	423 805 €	453 080 €
012	charges salariales	1 051 010 €	1 159 120 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	0 €	0 €
65	autres charges de gestion	0 €	0 €
67	charges exceptionnelles	0 €	0 €
022	dépenses imprévues	0 €	0 €
Total dépenses		1 474 815 €	1 612 200 €

13	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	396 641 €	403 888 €
73	impôts et taxes	0 €	0 €
74	dotations, sub, participations	54 160 €	65 400 €
75	autres produits de gestion	0 €	314 250 €
76	produits financiers	0 €	0 €
77	produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes		450 801 €	783 538 €

Besoin en financement		1 024 014 €	828 662 €
Excedent de financement		- €	- €

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Direction "administration générale / fonction support"

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	857 237 €	320 480 €
012	charges salariales	1 009 456 €	1 058 477 €
014	versement d'impôts	2 166 732 €	0 €
66	charges financières	0 €	0 €
65	autres charges de gestion	641 018 €	611 415 €
67	charges exceptionnelles	109 197 €	0 €
022	dépenses imprévues	0 €	0 €
Total dépenses		4 783 640 €	1 990 372 €

13	atténuation de charges	250 000 €	0 €
70	produits des services	475 333 €	0 €
73	impôts et taxes	17 662 573 €	18 638 511 €
74	dotations, sub, participations	5 955 956 €	4 506 956 €
75	autres produits de gestion	350 000 €	12 220 €
76	produits financiers	0 €	0 €
77	produits exceptionnels	0,00 €	0 €
Total recettes		24 693 862 €	23 157 687 €

Besoin en financement		0 €	0 €
Excedent de financement		19 910 222 €	21 167 315 €

Budget général Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- FNGIR: 2 200 000 €
- Attribution compensation : 8 632 000 €
- Intérêts de la dette : 317 000 €
- Formation : 120 000 €
- Assurance : 65 000 €
- Vêtement de travail et EPI : 55 000 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget général Section d'exploitation



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

Opération à ventiler

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	0 €	363 525 €
012	charges salariales	0 €	
014	versement d'impôts	8 632 000 €	10 798 032 €
66	charges financières	664 500 €	317 000 €
65	autres charges de gestion	0 €	
67	charges exceptionnelles	0 €	
022	dépenses imprévues	0 €	
042	opérations d'ordre	0 €	
Total dépenses		9 296 500 €	11 478 557 €

13	atténuation de charges	0 €	230 000 €
70	produits des services	0 €	
73	impôts et taxes	0 €	
74	dotations, sub, participations	0 €	1 950 €
75	autres produits de gestion	0 €	
76	produits financiers	0 €	
77	produits exceptionnels	0 €	
023	excédent d'exploitation reporté	0 €	
042	opérations d'ordres	0 €	
Total recettes		0 €	231 950 €

Besoin en financement	9 296 500 €	11 246 607 €
Excédent de financement	- €	- €

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction

MAJ : 14/03/2018

	Budget 2017	BP 2018
Direction du développement territorial		
Dépenses	1 298 905 €	1 317 652 €
Recettes	556 642 €	858 057 €
Besoin en financement	742 263 €	459 595 €
Direction "centre aquatique" (transférable)		
Dépenses	64 200 €	38 763 €
Recettes	64 200 €	38 763 €
Besoin en financement	0 €	0 €
Direction de la communication		
Dépenses	281 735 €	337 785 €
Recettes	0 €	0 €
Besoin en financement	281 735 €	337 785 €
Direction "Dechets"		
Dépenses	6 132 013 €	6 202 703 €
Recettes	5 971 724 €	6 206 100 €
Besoin en financement	160 289 €	0 €
Direction de l'environnement		
Dépenses	1 004 921 €	1 461 442 €
Recettes	178 446 €	734 647 €
Besoin en financement	826 475 €	726 795 €
Direction "mutualisation / assistance aux communes"		
Dépenses	96 888 €	94 357 €
Recettes	40 752 €	40 752 €
Besoin en financement	56 136 €	53 605 €
Direction "service à la population"		
Dépenses	2 373 050 €	2 461 785 €
Recettes	304 297 €	565 325 €
Besoin en financement	2 068 753 €	1 896 460 €

Budget général Section d'exploitation

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction
MAJ : 14/03/2018

	Budget 2017	BP 2018
Direction "petite enfance"		
Dépenses	4 301 010 €	4 263 080 €
Recettes	2 510 623 €	2 518 846 €
Besoins en financement	1 790 387 €	1 744 234 €
Direction "administration générale / fonction support"		
Dépenses	4 783 640 €	1 990 372 €
Recettes	24 693 862 €	23 157 687 €
Excédent de financement	19 910 222 €	21 167 315 €
Direction "technique"		
Dépenses	1 474 815 €	1 612 200 €
Recettes	450 801 €	783 538 €
Besoins en financement	1 024 014 €	828 662 €
Opération à ventiler		
Dépenses	9 296 500 €	11 478 557 €
Recettes	0 €	231 950 €
Besoins en financement	9 296 500 €	11 246 607 €
Total		
Dépenses	31 107 676 €	31 258 696 €
Recettes	34 771 347 €	35 135 665 €
Excédent de financement	3 663 671 €	3 876 969 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget général Section d'exploitation

Budget principal - section de fonctionnement, présentation par direction
MAJ : 14/03/2018
Vue d'ensemble

	Budget 2017	BP 2018
011 charges générale	7 341 477 €	7 609 039 €
012 charges salariales	7 567 777 €	8 206 924 €
014 reversement d'impôts	10 798 732 €	10 798 032 €
66 charges financières	694 500 €	317 000 €
65 autres charges de gestion	4 595 793 €	4 327 701 €
67 charges exceptionnelles	109 397 €	0 €
Total dépenses réelles	31 107 676 €	31 258 696 €
022 dépenses imprévues	1 635 919 €	0 €
67 subvention budgets annexes	4 664 330 €	0 €
023 virement section d'investissement	4 408 348 €	0 €
042 opérations d'ordre	900 000 €	0 €
Total dépenses	42 716 273 €	31 258 696 €
013 atténuation de charges	314 200 €	230 000 €
70 produits des services	4 020 139 €	3 801 631 €
73 impôts et taxes	22 793 797 €	24 048 511 €
74 dotations, sub, participations	7 293 211 €	6 729 053 €
75 autres produits de gestion	350 000 €	326 470 €
76 produits financiers	0 €	0 €
77 produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes réelles	34 771 347 €	35 135 665 €
023 excédent d'exploitation reporté	7 784 926 €	0 €
sub budget camping DLC	160 000 €	0 €
042 opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes	42 716 273 €	35 135 665 €
Besoins en financement	0 €	0 €
Excédent de financement	3 663 671 €	3 876 969 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

M. DAVID dit qu'il s'est fait beaucoup agressé le jour de la Commission des finances car il a eu l'outrecuidance de parler des documents légaux. Le Vice-président lui a répondu que les élus ne savaient pas lire un budget.

M. BONNET répond que depuis plus d'un an, il ne fait pas preuve d'une agressivité manifeste.

Le Président ajoute qu'il était présent à cette commission et qu'il n'y a pas eu d'agressivité mais des réponses à des questions.

M. DAVID dit qu'il a le droit de l'avoir ressenti.

Le Président répond que si c'est un ressenti ce n'est pas la même chose.

M. DAVID indique aux Conseillers d'Agglomération qu'ils ont été élus pour gérer cet organisme sur leur bonne foi et que s'ils ne connaissent pas les finances publiques ce n'est pas tragique mais que ce qui n'est pas normal c'est que l'on ne les forme pas. Il propose aux élus de leur faire des journées de formation à la lecture des documents bénévolement. Car ce qui a été présenté ce sont des « galimatias ».

M. BONNET le remercie pour « les galimatias ».

Le Président répond qu'il n'y a pas de falsification des documents officiels et que cette présentation est très pédagogique, qu'il l'apprécie et il pense que d'autres élus l'apprécient également car les données sont expliquées très clairement. De plus, la présentation par Direction est encore plus simple. Il est plus agréable de sortir d'une litanie de chiffres. D'autre part, les documents officiels pouvaient être consultés par tous.

M. DAVID demande qui connaît le montant du Budget général.

M. BONNET répond que la présentation est en cours. Le Budget général s'élève en section d'exploitation à 31 258 696 € de dépenses et 35 339 665 € de recettes soit un excédent brut de 3 876 969 €.

M. DAVID dit qu'il a passé son après-midi d'hier à regarder les documents officiels et que ce ne sont pas tout à fait ces chiffres. Le budget passe de 32 783 000 € à 35 339 000 € c'est-à-dire 2 600 000 € de plus. Pourquoi les dépenses et les recettes augmentent-elles autant ? Car la CAF inscrite sur le document officiel passe de 1 130 000 € à 102 000 €.

Le Président dit qu'il ne faut pas inventer des chiffres.

M. DAVID répond qu'il n'invente rien et que tout le monde pourrait le vérifier si les documents officiels étaient donnés. Il demande au Président s'il n'a pas honte de dire qu'il invente des chiffres.

Le Président indique que le document officiel était téléchargeable et que les chiffres annoncés par le Vice-président sont les chiffres exacts.

M. DAVID dit que les chiffres qu'il a lui donnés sont exacts.

Le Président lui répond qu'il ne sait peut-être pas lire le budget.

M. DAVID dit qu'il trouve honteux de dire ça.

Le Président indique qu'il lui répond aussi sèchement que M. DAVID vient de le faire en introduction. Il demande si M. DAVID a une autre question.

M. DAVID dit qu'il a analysé le budget qui passe de 32 783 000 € à 35 339 000 € soit une augmentation de 2 600 000 € qui n'a pas été annoncée. La CAF passe de 1 130 000 € à 102 000 €. La dette a baissé se qu'il trouve bien car elle est passée de 1 233 000 € à 834 000 €.

Par contre, le remboursement du capital est de 834 000 €, or la capacité affichée est de 102 000 € donc il dit qu'on ne prélève pas assez pour rembourser le capital.

Il donne acte qu'il s'agit d'un budget primitif et que celui-ci ne reprend pas les excédents de l'année précédente. Il dit que peut-être que les choses se corrigeront ensuite.

M. BONNET dit que M. DAVID oublie les dotations aux amortissements.

Le Président répète que l'initiative a été prise de ne pas voter le compte administratif avant le budget ceci volontairement pour partir sur une année neutre.

M. DAVID répond que compte tenu des excédents des années précédentes on peut se permettre de perdre de l'argent mais il faut alors l'annoncer.

Le Président dit qu'il n'y a pas de perte d'argent. L'Agglomération est en évolution avec la prise de ses nouvelles compétences. On pourrait entrer dans le détail mais il s'étonne que M. DAVID n'ait pas posé les mêmes questions lors de la Commission des Finances.

M. DAVID dit qu'il n'avait pas les documents. Il n'a consulté les documents qu'hier. Il souhaite faire d'autres observations.

Le Président dit que les questions doivent être transmises avant, car on ne va pas y passer la soirée. M. DAVID aurait pu consulter les documents avant.

M. DAVID dit qu'il souhaitait les documents papier. Il remarque que pour « les études et recherches » le chiffre est multiplié par 3 par rapport aux années précédentes. Il demande pourquoi ?

M. BONNET répond que cela est normal étant donné les nouvelles compétences.

M. DAVID dit que l'on donne sans arrêt des études aux sociétés privées.

Le Président répond que le montant des études pèse 345 000 €. C'est en partie pour éviter d'avoir une charge financière en augmentation au niveau de l'Agglo. On ne peut pas créer l'ingénierie de qualité pour répondre aux nouvelles compétences uniquement en interne par exemple pour la mobilité.

M. BONNET ajoute que si on recrute le personnel pour faire ces études la masse salariale exploserait alors qu'une fois que les études sont faites comme pour la politique sportive par exemple, on n'aura pas besoin d'y revenir et plus besoin du personnel.

D'autre part, il remarque que M. DAVID évoquait la commission des finances, et que celui-ci aurait dû rester jusqu'à la fin de la réunion, soit bien plus tard après son départ, pour savoir ce qui s'est dit.

M. DAVID répond qu'il était fatigué, épuisé au contact de M. BONNET.

Il poursuit : sur la masse salariale qui augmente de 900 000 € soit 12,3 % ; il trouve que ceci ne serait pas grave si la masse salariale de l'intercommunalité augmentait à concurrence de la baisse de la masse salariale des communes. Or, aucun élu ne peut dire que la masse salariale baisse dans sa commune. Il constate que plus on réunit des organismes, plus on entasse les couches et plus on a de la masse salariale.

Le Président répond qu'il prêche un convaincu même si ce n'est pas aussi automatique qu'il le dit. L'agglomération se construit et doit répondre à ses compétences. Le travail des mutualisations est en cours, porté par une commission et sa Vice-présidente qui aboutira à un moment donné à des partages sur des services communs, avec des communes qui voudront y adhérer en fonction des capacités qu'elles ont elles-mêmes. Ceci est un travail de longue haleine. Le constat fait n'est pas le vrai constat, il est plutôt très politique.

M. DAVID dit qu'il n'est pas politique, que ce sont des chiffres.

Budget annexe Développement économique Section d'exploitation

Principaux postes

Economie:

- Masse salariale : 231 000 €
- Etude transfert ZA : 50 000 €
- Maison de l'emploi : 40 000 €
- Missions Locales 26 et 07 : 81 000 €
- ARCADE : 30 000 €
- Initiative : 25 000 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget annexe Développement économique Section d'exploitation

Principaux postes

Tourisme :

- Masse salariale : 57 000 €
- SPL : 700 000 €

Sentiers :

- Entretien Chabalet & Viarhona : 61 000 €
- Entretien sentiers randonnées (prestation Tremplin) : 100 000 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget annexe développement économique - section de fonctionnement,
présentation par service
MAJ : 14/03/2018

	Budget 2017	BP 2018
Mécelec		
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	35 000 €	35 000 €
Excédent de financement	35 000 €	35 000 €
L'Ardéchoise		
Dépenses	13 000 €	15 000 €
Recettes	0 €	0 €
Besoin en financement	13 000 €	15 000 €
PSN - 202		
Dépenses	40 796 €	30 650 €
Recettes	35 500 €	30 000 €
Besoin en financement	5 296 €	650 €
Economie		
Dépenses	378 752 €	500 569 €
Recettes	3 800 €	0 €
Besoin en financement	374 952 €	500 569 €
Maison des vins - 204		
Dépenses	19 950 €	23 380 €
Recettes	90 000 €	90 000 €
Excédent de financement	70 050 €	66 620 €
Entretien voirie - 207		
Dépenses	102 701 €	80 000 €
Recettes	0 €	0 €
Besoin en financement	102 701 €	80 000 €
Bâtiments Nectardéchois - 209		
Dépenses	5 000 €	1 500 €
Recettes	4 500 €	4 300 €
Excédent de financement	0 €	2 800 €
Besoin en financement	500 €	0 €

	Budget 2017	BP 2018
Bâtiments Nectardéchois - 209		
Dépenses	5 000 €	1 500 €
Recettes	4 500 €	4 300 €
Excédent de financement	0 €	2 800 €
Besoin en financement	500 €	0 €
Tourisme - 206		
Dépenses	645 780 €	812 234 €
Recettes	124 000 €	140 000 €
Besoin en financement	521 780 €	672 234 €
Chemin de fer du Vivarais - 109		
Dépenses	161 150 €	147 500 €
Recettes	125 000 €	115 000 €
Besoin en financement	36 150 €	32 500 €
Bâtiment Netcode - 208		
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	15 000 €	0 €
Excédent de financement	15 000 €	0 €
Bâtiment Kervec - 212		
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	720 €	0 €
Excédent de financement	720 €	0 €
Sentiers		
Dépenses	0 €	173 500 €
Recettes	0 €	23 000 €
Besoin en financement	0 €	150 500 €
Opération non ventilable		
Dépenses	58 000 €	32 000 €
Recettes	0 €	0 €
Besoin en financement	58 000 €	32 000 €
Total		
Dépenses	1 425 129 €	1 816 333 €
Recettes	433 520 €	437 300 €
Besoin en financement	991 609 €	1 379 033 €

Budget annexe
Développement économique
Section d'exploitation

Budget annexe développement économique - section de
fonctionnement, présentation par service
MAJ : 14/03/2018
Vue d'ensemble

	Budget 2017	BP 2018
011 charges générale	338 827 €	519 480 €
012 charges salariales	181 542 €	287 853 €
014 reversement d'impôts	0 €	0 €
66 charges financières	163 000 €	133 000 €
65 autres charges de gestion	741 760 €	876 000 €
67 charges exceptionnelles	0 €	0 €
Total dépenses réelles	1 425 129 €	1 816 333 €
022 dépenses imprévues	0 €	0 €
023 virement section d'investissement	2 124 739 €	0 €
042 opérations d'ordre	170 682 €	0 €
Total dépenses	3 720 550 €	1 816 333 €
13 atténuation de charges	0 €	0 €
70 produits des services	164 000 €	139 200 €
73 impôts et taxes	120 000 €	130 000 €
74 dotations, sub, participations	3 800 €	33 000 €
75 autres produits de gestion	145 720 €	135 100 €
76 produits financiers	0 €	0 €
77 produits exceptionnels	0 €	0 €
Total recettes réelles	433 520 €	437 300 €
subvention budget principal	3 287 030 €	0 €
023 excédent d'exploitation reporté	0 €	0 €
042 opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes	3 720 550 €	437 300 €
Besoin en financement	991 609 €	1 379 033 €
Excédent de financement	- €	- €

 Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget annexe, camping DLC- section de fonctionnement
MAJ : 14/03/2018

Budget annexe
Camping du Domaine du Lac de
Champos
Section d'exploitation

	BP 2017	BP 2018
011 charges générale	140 100 €	128 000 €
012 charges salariales		
014 reversement d'impôts		
022 dépenses imprévues	243 €	
66 charges financières		
65 autres charges de gestion		
67 charges exceptionnelles	3 942 €	
Total dépenses réelles	144 285 €	128 000 €
sub budget principal	160 000 €	212 000 €
Total dépenses	304 285 €	340 000 €
13 atténuation de charges		
70 redevance	304 042 €	340 000 €
74 dotations, sub, participations		
75 autres produits de gestion		
76 produits financiers		
77 produits exceptionnels		
Total recettes réelles	304 042 €	340 000 €
002 résultat antérieur	243 €	0 €
Total recettes	304 285 €	340 000 €
Besoin en financement	0 €	0 €
Excédent de financement	159 757 €	212 000 €

 Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget annexe Vente énergie Section d'exploitation

Budget annexe, vente energie - section d'exploitation

MAJ : 14/03/2018

		BP 2017	BP 2018
011	charges générale	14 000 €	3 000 €
012	charges salariales	- €	0 €
014	reversement d'impôts	- €	0 €
66	charges financières	- €	0 €
65	autres charges de gestion	- €	0 €
67	charges exceptionnelles	- €	0 €
	Total dépenses réelles	14 000 €	3 000 €
022	dépenses imprévues	1 350 €	0 €
	charges exceptionnelle	78 133 €	0 €
	Total dépenses	93 483 €	3 000 €

13	atténuation de charges	- €	
70	produits des services	- €	
73	impôts et taxes	- €	
74	dotations, sub, participations	- €	
75	autres produits de gestion	17 700 €	15 000 €
76	produits financiers	- €	
77	produits exceptionnels	- €	
	Total recettes réelles	17 700 €	15 000 €
	résultat antérieur	75 783 €	0 €
	Total recettes	93 483 €	15 000 €

Besoin en financement	- €	- €
Excédent de financement	3 700 €	12 000 €

Budget annexe, centre aquatique - section de fonctionnement

MAJ : 14/03/2018

Budget annexe Linaë Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses:

- Honoraires : 51 000 €
- Usage scolaire second degré plus association : 185 000 €

Coût prévisionnel 2018 Linaë :

Besoin en financement : 778 000 €

Remboursement du capital des emprunts : 387 000 €

Soit 1 165 000 €

		BP 2017	BP 2018
011	charges générale	217 000 €	271 350 €
012	charges salariales	64 200 €	38 763 €
014	reversement d'impôts	- €	
66	charges financières	169 000 €	142 500 €
65	autres charges de gestion	400 000 €	390 000 €
67	charges exceptionnelles	- €	
	Total dépenses réelles	850 200 €	842 613 €
022	dépenses imprévues	3 400 €	
023	virement à la section d'invest.	710 000 €	
	Total dépenses	1 563 600 €	842 613 €

13	atténuation de charges	12 000 €	
70	produits des services	129 600 €	49 538 €
73	impôts et taxes	- €	
74	dotations, sub, participations	212 000 €	15 000 €
75	autres produits de gestion	- €	
76	produits financiers	- €	
77	produits exceptionnels	- €	
	Total recettes réelles	353 600 €	64 538 €
	sub budget annexe	1 210 000 €	0 €
	Total recettes	1 563 600 €	64 538 €

Besoin en financement	496 600 €	778 075 €
Excédent de financement	- €	- €

M. GENIN indique qu'il a la réponse à la question qu'il a posée lors du dernier conseil c'est-à-dire le coût du fonctionnement de l'espace aquatique Linaë : 778 000 € - 185 000 d'usage scolaire second degré et associations soit environ 600 000 €.

Il dit que lorsqu'il a été décidé la construction du Centre aquatique, ce montant était de l'ordre de 300 000 €. Aujourd'hui il est à 600 000 €. Il dit qu'il faut faire attention, pour les investissements lancés de bien mesurer les frais de fonctionnement. Pour le centre aquatique, on est passé du simple au double par rapport aux prévisions.

M. BONNET répond, à titre indicatif, que le magazine « La vie communale » a sorti un article sur les espaces aquatiques en France. Sur ces équipements, l'article donne la moyenne de besoins de financement qui est de 640 000 €. Celui d'ARCHE Agglo n'est donc pas totalement au double de la réalité des centres aquatique en France ; l'article dit aussi que si on veut équilibrer les comptes il faudrait proposer des prix d'entrée autour de 15 à 20 €. C'est un choix politique d'utilisations et d'offres à la population.

Le Président dit que le chiffre annoncé n'est pas celui connu à la signature du contrat fin 2015 qui était de 550 000 €.

M. GENIN parle du déficit annoncé au moment du vote, c'est-à-dire de la décision de la réalisation du centre aquatique Linaë qui était de 300 000 €.

Le Président dit qu'il y a eu des ajustements avec l'étude de faisabilité et avant la consultation qui a porté le montant à 550 000 €, ce qui fait que l'écart n'est pas aussi important.

Budget annexe, SPANC - section de fonctionnement
MAJ : 14/03/2018

Budget annexe SPANC Section d'exploitation

Principaux postes

Chap 67 :

- Sub pour réhabilitation : 165 000 €

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	151 360 €	21 300 €
012	charges salariales	163 240 €	208 388 €
014	versement d'impôts	- €	
66	charges financières		
65	autres charges de gestion	900 €	
67	charges exceptionnelles	86 277 €	165 000 €
Total dépenses réelles		401 777 €	394 688 €
040	amortissement		
022	dépenses imprévues	28 065 €	
023	virement à la section d'invest.	12 638 €	
Total dépenses		442 480 €	394 688 €

13	atténuation de charges		
70	produits des services	55 000 €	220 470 €
73	impôts et taxes	- €	
74	dotations, sub, participations	284 000 €	197 000 €
75	autres produits de gestion	- €	
76	produits financiers	- €	
77	produits exceptionnels	36 000 €	
Total recettes réelles		375 000 €	417 470 €
002	résultats antérieurs	67 480 €	0 €
Total recettes		442 480 €	417 470 €

Besoin en financement	26 777 €	- €
Excédent de financement	- €	22 782 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget annexe Transport Section d'exploitation

Principaux postes

Dépenses :

- ARCHE le bus (4 mois sept à déc) : 130 000 €
- Schéma des mobilités : 18 000 €
- Etudes divers (TAD...) : 20 000 €

Recettes :

- VT : 295 433 €

		BP 2017	BP 2018
011	charges générale	93 500 €	202 922 €
012	charges salariales		87 311 €
014	reversement d'impôts		
66	charges financières		
65	autres charges de gestion		
67	charges exceptionnelles		
Total dépenses réelles		93 500 €	290 233 €

13	atténuation de charges		
70	redevance		295 433 €
74	dotations, sub, participations		20 000 €
75	autres produits de gestion		
76	produits financiers		
77	produits exceptionnels		
Total recettes réelles		0 €	315 433 €
sub budget annexe		93 500 €	0 €
Total recettes		93 500 €	315 433 €

Besoin en financement	93 500 €	0 €
Excédent de financement	- €	25 200 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Budget 2018 Synthèse CAF

	Budget 2017			Propositions		
	Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat
Développement territorial	1 298 905 €	556 642 €	742 263 €	1 317 652 €	858 057 €	459 595 €
Linaë (transférable)	64 200 €	64 200 €	- €	38 763 €	38 763 €	- €
Communication	281 735 €	- €	281 735 €	337 785 €	- €	337 785 €
Déchets	6 132 013 €	5 971 724 €	160 289 €	6 202 703 €	6 206 100 €	3 397 €
Rivières	908 731 €	154 446 €	754 285 €	1 063 647 €	545 209 €	518 438 €
Environnement	96 190 €	24 000 €	72 190 €	303 788 €	181 438 €	122 350 €
Agriculture	- €	- €	- €	94 007 €	8 000 €	86 007 €
Service mutualisé	96 888 €	40 752 €	56 136 €	94 357 €	40 752 €	53 605 €
Service à la population	2 373 050 €	304 297 €	2 068 753 €	2 461 785 €	565 325 €	1 896 460 €
Petite enfance	4 301 010 €	2 510 623 €	1 790 387 €	4 263 080 €	2 518 846 €	1 744 234 €
Technique	1 474 815 €	450 801 €	1 024 014 €	1 612 200 €	783 538 €	828 662 €
Fonction support	14 080 140 €	24 693 862 €	10 613 722 €	13 469 569 €	23 389 637 €	9 920 068 €
	31 107 677 €	34 771 347 €	3 663 670 €	31 259 336 €	35 135 665 €	3 876 329 €
BA développement économique	1 425 129 €	433 520 €	991 609 €	1 816 333 €	437 300 €	1 379 033 €
BA camping DLC	144 285 €	304 042 €	159 757 €	128 000 €	340 000 €	212 000 €
BA Linaë	850 200 €	353 600 €	496 600 €	842 613 €	64 538 €	778 075 €
BA OT Saint-Félicien	117 515 €	35 861 €	81 654 €	- €	- €	- €
BA transport	93 500 €	- €	93 500 €	283 811 €	315 433 €	31 622 €
BA energie	14 000 €	17 700 €	3 700 €	3 000 €	15 000 €	12 000 €
BA SPANC	401 777 €	375 000 €	26 777 €	394 688 €	417 470 €	22 782 €
Capacité d'investissement brut	34 154 083 €	36 291 070 €	2 136 987 €	34 727 781 €	36 725 406 €	1 997 625 €
Capital des emprunts	1 668 638 €	- €	1 668 638 €	1 429 000 €	- €	1 429 000 €
Capacité d'investissement nette	35 822 721 €	36 291 070 €	468 349 €	36 156 781 €	36 725 406 €	568 625 €



M. DAVID dit que si l'on regarde le Budget 2017 au 023 : 4 408 348 € et sur cet exercice : 102 000 € ; il concède que quand on reprendra les excédents des années précédentes ces 102 000 € seront largement augmentés. Simplement sur cet exercice il trouve que l'on perd beaucoup d'argent.

M. BONNET répond que ceci est un budget prévisionnel et que l'on ne peut constater que l'on perd de l'argent sur un exercice qu'au moment du Compte administratif au 31/12 de l'année en cours.

M. DAVID veut dire que l'on amenuise largement la capacité d'autofinancement sur la dette 2018. Il faut corriger ça car si l'on devait avoir la même politique sur plusieurs années, les finances seraient mises à sec.

M. BONNET répond qu'il n'est pas question dans l'esprit de tous de mettre les finances à sec et que c'est pour cela que le Compte administratif n'a pas été voté avant le BP.

La situation d'ARCHE Agglo n'est pas catastrophique. Sur nos prévisions, la CAF nette est positive. Sur les restes à réaliser il y a 10 M€ qui vont être investis en 2018-2019. Le choix de présentation du budget sans les excédents antérieurs a été fait pour se rendre compte de la réalité financière de la collectivité qui est loin d'être à l'agonie.

Le Président dit qu'il s'agit d'une volonté politique d'agir de la sorte puisqu'ARCHE Agglo est dans une année de construction, de stabilité de l'agglomération y compris dans son ingénierie globale.

Les 10 M€ qui seront engagés après le compte administratif permettent de dire qu'il n'y a pas de coup de frein sur l'investissement de l'Agglo contrairement à ce que la presse a interprété lors du dernier conseil, bien au contraire.

M. POCHON trouve judicieux d'avoir isolé l'exercice 2018 pour voir où en sont les dépenses et les recettes de fonctionnement et notre capacité d'autofinancement. Il a bien compris que l'on ne parle pas de comptes financiers. Mais il demande s'il peut connaître aujourd'hui de combien dispose ARCHE Agglo à quelques centaines de milliers d'euros près ?

M. BONNET répond qu'il ne souhaite pas que ce chiffre soit repris car il n'est pas officiel, il ne le donnera pas.

Budget 2018 Investissements

La prévision 2018 vient en complément du montant des restes à réaliser 2017 qui s'élèvent au terme de l'année 2017 à un peu plus de 10 000 000 € de dépenses (cf page n°14 du ROB)

	Dépenses	Recettes	solde
Fibre optique	950 000 €		950 000 €
Ferme de la Sellière	260 000 €	65 000 €	195 000 €
Budget transport	30 000 €	4 800 €	25 200 €
SPANC	20 000 €	3 200 €	16 800 €
Aide économique	80 000 €		80 000 €
Tourisme	30 000 €		30 000 €
DLC	20 000 €		20 000 €
Divers	200 000 €	32 000 €	168 000 €
	1 590 000 €	105 000 €	1 485 000 €

emprunt fibre | 950 000 €

Besoin en financement 535 000 €

CAF NETTE 568 625 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Différence conservée en fonctionnement en dépenses imprévues

33 625 €

M. BONNET indique que le budget ZA a été légèrement ajusté depuis la commission des Finances.

Budget annexe Zones d'activités

Valeur du stock au 31/12/2017

Total des dépenses engagées depuis la création du budget diminué des ventes et subventions = 6 561 357,33 €



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Zones d'activités	Valeur stock 31/12/2017
ZA de l'île - Beaumont Monteux	-10 302,95 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère	4 254 477,94 €
ZA les Hauches - Chanos Curson	118 398,39 €
ZA les Fleurons - Mercuriol	-86 957,48 €
ZA Chantemerle les Blés	45 299,23 €
ZA - Saint-Donat	559 101,52 €
ZA Saint-Jean de Muzols	117 985,13 €
ZA Tournon	1 204 105,360 €
ZA Plats	4 960,00 €
ZA Ile Neuve - Roche de Glun (zone CNR)	0,00 €
ZA Erôme (zone CNR)	0,00 €
ZA les Maisons Seules	0,00 €
ZA Cheminas	339 773,27 €
ZA St Félicien	14 516,92 €
ZA Cornillac	0,00 €
ZA Cabaret neuf	0,00 €
	6 561 357,33 €

Budget annexe Zones d'activités

Le montant des dépenses engagées en 2018 pour un montant de 2 949 567 € va concourir à augmenter la valeur du stock.



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Zones d'activités	Dépenses 2018		
	Travaux	Achat terrain	Total
ZA de l'île - Beaumont Monteux	5 000 €	2 400 €	7 400 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère	1 650 000 €	2 000 €	1 652 000 €
ZA les Hauches - Chanos Curson			0 €
ZA les Fleurons - Mercuriol	154 200 €	157 067 €	311 267 €
ZA Chantemerle les Blés	0 €		0 €
ZA - Saint-Donat			0 €
ZA Saint-Jean de Muzols			0 €
ZA Tournon	202 600 €		202 600 €
ZA Plats			0 €
ZA Ile Neuve - Roche de Glun (zone CNR)		150 000 €	150 000 €
ZA Erôme (zone CNR)		480 000 €	480 000 €
ZA les Maisons Seules	0 €	0 €	0 €
ZA Cheminas	84 000 €		84 000 €
ZA St Félicien	12 300 €		12 300 €
ZA Cornillac	25 000 €		25 000 €
ZA Cabaret neuf	25 000 €	0 €	25 000 €
	2 158 100 €	791 467 €	2 949 567 €

Budget annexe Zones d'activités

A l'inverse les ventes et subventions de l'année 2018 contribueront à diminuer la valeur du stock.



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Zones d'activités	Vente 2018		Subvention
	Entreprise	Montant	
ZA de l'Île - Beaumont Montoux	Clinique vétérinaire 20 € du m ²	48 120 €	0,00 €
ZA des Vinays - Pont d'Isère	Raken et Pro Clear 6 000 m ² à 53 €	318 000 €	965 800 €
	Fly By Wyre, 21 530 m ² X 20 € BCR, 7 559 m ² X 50 €	430 600 € 377 950 €	
ZA les Hauches - Chanos Curson			0,00 €
ZA les Fleurons - Mercuriol	Chabal, 5 832 m ² X 30 €	174 960 €	0,00 €
ZA Chantemerle les Blés			0,00 €
ZA - Saint-Donat			0,00 €
ZA Saint-Jean de Muzols			0,00 €
ZA Tournon	Vente Lidil 9 000 m ² à 70 € + une participation RP de 450 k€	1 080 000 €	
	Vente Pozin 3 000 m ² à 45 €	135 000 €	
ZA Plats			0,00 €
ZA Ile Neuve - Roche de Glun (zone CNR)			0,00 €
ZA Erôme (zone CNR)			0,00 €
ZA les Maisons Seules			0,00 €
ZA Cheminas			272 000 €
ZA St Félicien			0,00 €
ZA Cornillac			0,00 €
ZA Cabaret neuf			0,00 €
		2 564 630,00 €	1 237 800 €

Budget annexe Zones d'activités

La valeur du stock en décembre 2018 est la traduction des éléments précédents. Cette valeur divisée par le stock foncier donne un coût moyen du m² soit environ 43 €.



Conseil d'agglomération 4 avril 2018

Zones d'activités	Valeur stock 12/2018	Surfaces commercialisables
ZA de l'Île - Beaumont Montoux	-51 022,95 €	2 112 m ²
ZA des Vinays - Pont d'Isère	3 814 127,94 €	57 819 m ²
ZA les Hauches - Chanos Curson	118 398,39 €	-
ZA les Fleurons - Mercuriol	49 349,52 €	11 573 m ²
ZA Chantemerle les Blés	45 299,23 €	
ZA - Saint-Donat	559 101,52 €	3 248 m ²
ZA Saint-Jean de Muzols	117 985,13 €	
ZA Tournon	191 705,36 €	-
ZA Plats	4 960,00 €	
ZA Ile Neuve - Roche de Glun (zone CNR)	150 000,00 €	10 000 m ²
ZA Erôme (zone CNR)	480 000,00 €	21 634 m ²
ZA les Maisons Seules	0,00 €	-
ZA Cheminas	151 773,27 €	23 000 m ²
ZA St Félicien	26 816,92 €	2 842 m ²
ZA Cornillac	25 000,00 €	-
ZA Cabaret neuf	25 000,00 €	
	5 708 494,33 €	132 228 m²

Budget annexe Zones d'activités

Budget annexe, ZA - section d'exploitation

MAJ : 14/03/2018

Dépenses :

- Stock au 01/01/2018 : 6 561 358 €
- Dépenses 2018 : 2 949 567 €

Recettes :

- Ventes : 2 564 630 €
- Subventions : 1 237 800 €
- Besoin en financement : 5 708 495 €

		BP 2017	BP 2018
011	charges générale (travaux)	3 628 252 €	2 918 067 €
66	charges financières	54 800 €	31 500 €
042	stock 01/01/2018	6 027 897 €	6 561 358 €
Total dépenses		9 710 949 €	9 510 925 €

70	produits des ventes	1 445 000 €	2 564 630 €
74	dotations, sub, participations	272 000 €	1 237 800 €
042	stock 31/12/2018	7 993 949 €	5 708 495 €
76	produits financiers	- €	
77	produits exceptionnels	- €	
Total recettes		9 710 949 €	9 510 925 €

Budget primitif 2018 : budget général ; vote

Budget principal - section d'exploitation

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	7 341 477 €	7 609 039 €
012	charges salariales	7 567 777 €	8 206 924 €
014	reversement d'impôts	10 798 732 €	10 798 032 €
66	charges financières	694 500 €	317 000 €
65	autres charges de gestion	4 595 793 €	4 327 701 €
67	charges exceptionnelles	109 397 €	0 €
022	dépenses imprévues	1 635 919 €	21 661 €
67	subvention budgets annexes	4 664 330 €	3 057 308 €
023	virement section d'investissement	4 408 348 €	102 000 €
042	opérations d'ordre	900 000 €	900 000 €
Total dépenses		42 716 273 €	35 339 665 €

013	atténuation de charges	314 200 €	230 000 €
70	produits des services	4 020 139 €	3 801 631 €
73	impôts et taxes	22 793 797 €	24 048 511 €
74	dotations, sub, participations	7 453 211 €	6 933 053 €
75	autres produits de gestion	350 000 €	326 470 €
023	excédent d'exploitation reporté	7 784 926 €	0 €
042	opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes		42 716 273 €	35 339 665 €



Budget principal - section d'investissement

		Budget 2017	BP 2018
20	immobilisations incorporelles	0 €	0 €
21	immobilisations corporelles	0 €	100 000 €
23	immobilisations en cours	1 100 000 €	100 000 €
16	capital des emprunts	1 233 175 €	834 000 €
45	travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
Total dépenses		2 333 175 €	1 034 000 €

13	subventions	125 000 €	0 €
10	dotations, fonds divers	176 000 €	32 000 €
1068	excédent de fonctionnement K	0 €	0 €
165	dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €
27	autres immobilisations financières	0 €	0 €
45	travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
021	virement section d'exploitation	1 132 175 €	102 000 €
040	opérations d'ordres	900 000 €	900 000 €
Total recettes		2 333 175 €	1 034 000 €

Budget primitif 2018 : budget annexe « devéco » ; vote

Budget annexe déveco - section d'exploitation

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	201 827 €	519 480 €
012	charges salariales	99 243 €	287 853 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	163 000 €	133 000 €
65	autres charges de gestion	712 250 €	876 000 €
023	virement section d'investissement	188 200 €	353 200 €
042	opérations d'ordre	169 000 €	160 000 €
Total dépenses		1 533 520 €	2 329 533 €

013	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	164 000 €	139 200 €
73	impôts et taxes	120 000 €	130 000 €
74	dotations, sub, participations	3 800 €	33 000 €
75	autres produits de gestion	1 245 720 €	2 027 333 €
042	opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes		1 533 520 €	2 329 533 €

Budget "déveco" - section d'investissement

		Budget 2017	BP 2018
20	immobilisations incorporelles	0 €	110 000 €
21	immobilisations corporelles	0 €	0 €
23	immobilisations en cours	750 000 €	1 210 000 €
16	capital des emprunts	357 200 €	208 200 €
45	travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
Total dépenses		1 107 200 €	1 528 200 €

13	subventions	0 €	65 000 €
10	dotations, fonds divers	0 €	0 €
16	emprunt	750 000 €	950 000 €
021	virement section d'exploitation	188 200 €	353 200 €
040	opérations d'ordres	169 000 €	160 000 €
Total recettes		1 107 200 €	1 528 200 €

Budget primitif 2018 : budget annexe «Domaine Lac de Champos» ; vote

Budget annexe "camping DLC" - section d'exploitation

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	300 100 €	320 000 €
023	virement section d'investissement	0 €	16 500 €
042	opérations d'ordre	0 €	3 500 €
Total dépenses		300 100 €	340 000 €

013	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	300 100 €	340 000 €
042	opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes		300 100 €	340 000 €

Budget "DLC" - section d'investissement

		Budget 2017	BP 2018
20	immobilisations incorporelles	0 €	0 €
21	immobilisations corporelles	0 €	20 000 €
23	immobilisations en cours	0 €	0 €
16	capital des emprunts	0 €	0 €
45	travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
Total dépenses		0 €	20 000 €

13	subventions	0 €	0 €
10	dotations, fonds divers	0 €	0 €
16	emprunt	0 €	0 €
021	virement section d'exploitation	0 €	16 500 €
040	opérations d'ordres	0 €	3 500 €
Total recettes		0 €	20 000 €

Budget primitif 2018 : budget annexe «Linaë» ; vote

Budget annexe "Linaë" - section d'exploitation

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	194 000 €	271 350 €
012	charges salariales	140 000 €	38 763 €
014	versement d'impôts	0 €	0 €
66	charges financières	0 €	142 500 €
65	autres charges de gestion	400 000 €	390 000 €
023	virement section d'investissement	0 €	387 000 €
042	opérations d'ordre	0 €	0 €
Total dépenses		734 000 €	1 229 613 €

013	atténuation de charges	12 000 €	0 €
70	produits des services	10 000 €	49 538 €
73	impôts et taxes	0 €	0 €
74	dotations, sub, participations	212 000 €	15 000 €
75	autres produits de gestion	500 000 €	1 165 075 €
042	opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes		734 000 €	1 229 613 €

Budget "Linaë" - section d'investissement

		Budget 2017	BP 2018
20	immobilisations incorporelles	0 €	0 €
16	capital des emprunts	0 €	387 000 €
45	travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
Total dépenses		0 €	387 000 €

13	subventions	0 €	0 €
021	virement section d'exploitation	0 €	387 000 €
040	opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes		0 €	387 000 €

Budget primitif 2018 : budget annexe «énergie» ; vote

Budget annexe "énergie"- section d'exploitation

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	14 000 €	3 000 €
012	charges salariales	0 €	0 €
67	charges exceptionnelles	0 €	12 000 €
022	dépenses imprévues	3 700 €	0 €
67	subvention budgets annexes	0 €	0 €
023	virement section d'investissement	0 €	0 €
042	opérations d'ordre	0 €	0 €
Total dépenses		17 700 €	15 000 €

013	atténuation de charges	0 €	0 €
74	dotations, sub, participations	17 700 €	15 000 €
042	opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes		17 700 €	15 000 €

Budget primitif 2018 : budget annexe «transport» ; vote

Budget annexe "transport"- section d'exploitation

		Budget 2017	BP 2018
011	charges générale	80 000 €	202 922 €
012	charges salariales	0 €	87 311 €
023	virement section d'investissement	0 €	25 200 €
042	opérations d'ordre	0 €	0 €
Total dépenses		80 000 €	315 433 €

013	atténuation de charges	0 €	0 €
70	produits des services	0 €	295 433 €
73	impôts et taxes	0 €	20 000 €
74	dotations, sub, participations	80 000 €	0 €
042	opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes		80 000 €	315 433 €

Budget "transport" - section d'investissement

		Budget 2017	BP 2018
20	immobilisations incorporelles	0 €	15 000 €
21	immobilisations corporelles	0 €	15 000 €
45	travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
Total dépenses		0 €	30 000 €

13	subventions	0 €	0 €
10	dotations, fonds divers	0 €	4 800 €
45	travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
021	virement section d'exploitation	0 €	25 200 €
040	opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes		0 €	30 000 €

Budget primitif 2018 : budget annexe «SPANC» ; vote

Budget annexe "SPANC" - section d'exploitation

	Budget 2017	BP 2018
011 charges générale	200 600 €	27 282 €
012 charges salariales	114 000 €	208 388 €
65 autres charges de gestion	100 €	0 €
67 charges exceptionnelles	59 500 €	0 €
67 subvention budgets annexes	0 €	165 000 €
023 virement section d'investissement	0 €	5 800 €
042 opérations d'ordre	800 €	11 000 €
Total dépenses	375 000 €	417 470 €
013 atténuation de charges	0 €	0 €
70 produits des services	55 000 €	220 470 €
73 impôts et taxes	284 000 €	197 000 €
77 produits exceptionnels	36 000 €	0 €
042 opérations d'ordres	0 €	0 €
Total recettes	375 000 €	417 470 €

Budget "SPANC" - section d'investissement

	Budget 2017	BP 2018
20 immobilisations incorporelles	0 €	10 000 €
21 immobilisations corporelles	0 €	10 000 €
45 travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
Total dépenses	0 €	20 000 €
13 subventions	0 €	0 €
10 dotations, fonds divers	0 €	3 200 €
45 travaux pour compte de tiers	0 €	0 €
021 virement section d'exploitation	0 €	5 800 €
040 opérations d'ordres	0 €	11 000 €
Total recettes	0 €	20 000 €

Budget primitif 2018 : budget annexe «ZA» ; vote

Budget annexe "ZA" - section d'exploitation

	Budget 2017	BP 2018
011 charges générale	3 265 252,21 €	2 918 067 €
66 charges financières	34 600 €	31 500 €
67 subvention budgets annexes	0 €	0 €
043 opérations d'ordre	34 600 €	31 500 €
042 opérations d'ordre	6 027 896,74 €	6 561 357,33 €
Total dépenses	9 362 348,95 €	9 542 424,33 €
013 atténuation de charges	0 €	0 €
70 produits des services	0 €	2 564 630 €
73 impôts et taxes	0 €	1 237 800 €
043 opérations d'ordres	34 600 €	31 500 €
042 opérations d'ordres	9 327 748,95 €	5 708 494,33 €
Total recettes	9 362 348,95 €	9 542 424,33 €

Budget "ZA" - section d'investissement

	Budget 2017	BP 2018
20 immobilisations incorporelles	74 899,04 €	75 300 €
16 emprunts	0 €	0 €
040 opérations d'ordres	9 327 748,95 €	5 708 494,33 €
Total dépenses	9 402 647,99 €	5 783 794,33 €
16 emprunts	3 374 751 €	-777 563 €
040 opérations d'ordres	6 027 897 €	6 561 357,33 €
Total recettes	9 402 647,99 €	5 783 794,33 €

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant la présentation du budget primitif 2018 du budget général qui s'équilibre :

- En Fonctionnement : 35 339 665 €
- En Investissement : 1 034 000 €

Considérant que celui-ci sera voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à 2 voix contre et 68 voix pour, le Conseil d'Agglomération :

APPROUVE le budget primitif 2018 du budget général.

2018-100 - Budgets primitifs 2018 – Budget annexe Développement économique

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2018 du budget annexe Développement économique s'équilibre :

- En Fonctionnement : 2 329 533 €
- En Investissement : 1 528 200 €

Considérant que celui-ci sera voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à 2 voix contre, 68 voix pour, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe Développement économique.

2018-101 - Budgets primitifs 2018 – Budget annexe Camping du Domaine du Lac de Champos

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2018 du budget annexe Camping du Domaine du lac de Champos s'équilibre :

- En Fonctionnement : 340 000 €
- En Investissement : 20 000 €

Considérant que celui-ci sera voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe Camping du Domaine du Lac de Champos.

2018-102 - Budgets primitifs 2018 – Budget annexe Espace aquatique Linaë

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2018 du budget annexe Espace aquatique Linaë s'équilibre :

- En Fonctionnement : 1 229 613 €
- En Investissement : 387 000 €

Considérant que celui-ci sera voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré à 2 voix contre, 68 voix pour, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe Espace aquatique Linaë.

2018-103 - Budgets primitifs 2018 – Budget annexe Vente énergie

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2018 du budget annexe Vente énergie s'équilibre :

- En Fonctionnement : 15 000 €
- En Investissement : 0 €

Considérant que celui-ci sera voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe Vente énergie.

2018-104 - Budgets primitifs 2018 – Budget annexe Transport

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2018 du budget annexe Transport s'équilibre :

- En Fonctionnement : 315 433 €
- En Investissement : 30 000 €

Considérant que celui-ci sera voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe Transport.

2018-105 - Budgets primitifs 2018 – Budget annexe SPANC

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2018 du budget annexe SPANC s'équilibre :

- En Fonctionnement : 417 470 €
- En Investissement : 20 000 €

Considérant que celui-ci sera voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe SPANC.

2018-106 - Budgets primitifs 2018 – Budget annexe Zones d'activités

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant que le budget primitif 2018 du budget annexe Zones d'activités s'équilibre :

- En Fonctionnement : 9 542 424,33 €

- En Investissement : 5 783 794,33 €

Considérant que celui-ci sera voté par chapitre ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le budget primitif 2018 du budget annexe Zones d'activités.

2018-107 – Fiscalité – Vote des taux de TH, TF, TFNB, CFE

(Document de présentation transmis aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la note de synthèse via une plateforme de téléchargement

	2016		2017	2018
Taxe d'habitation	Pays St Félicien	9,13%	8,53%	8,53%
	Pays Herbasse	8,46%		
	Hermitage Tournonais	8,50%		
Taxe foncière sur la propriété bâtie	Pays St Félicien	1,00%	0,07%	0,07%
	Pays Herbasse	0,16%		
	Hermitage Tournonais	0,00%		
Taxe foncière sur la propriété non bâtie	Pays St Félicien	3,32%	2,85%	2,85%
	Pays Herbasse	2,92%		
	Hermitage Tournonais	2,73%		
Contribution foncière des entreprises	Pays St Félicien	26,08%	24,23%	24,23%
	Pays Herbasse	22,59%		
	Hermitage Tournonais	24,50%		

M. DAVID demande les taux des années précédentes.

Le Président lui répond que les services lui fourniront un tableau.

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;
Vu l'article L1639 A bis du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Agglomération de fixer les taux des taxes directes locales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;
Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré à 2 voix contre et 68 voix pour, le Conseil d'Agglomération :

- FIXE les taux à :
 - ✓ Taxe d'habitation : 8.53 %
 - ✓ Taxe foncière sur la propriété bâtie : 0.07 %
 - ✓ Taxe foncière sur la propriété non bâtie : 2.85 %
 - ✓ Cotisation foncière des entreprises : 24,23 %

2018-108 – Fiscalité – Vote du taux du Versement Transport (VT)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2333-64 et suivants,

VU le Code des transports,

VU la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances, notamment son article 15,

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 avril 2017 instaurant le Versement transport sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et fixant le taux à 0.00%,

Le versement transport (VT) est une contribution locale des employeurs destinée au financement des transports publics en commun, des opérations visant à améliorer l'intermodalité et les mobilités douces (vélo) ainsi que des dépenses pour toute action relevant des compétences des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

Les collectivités, Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), ont la possibilité d'instituer le versement transport lorsque la population du ressort territorial de l'AOM est supérieure à 10 000 habitants (loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 – art. 15).

L'institution du versement transport est étroitement associée au ressort territorial de l'AOM. Le ressort territorial détermine à la fois le champ de compétence territoriale de l'AOM et le territoire dans lequel sont inclus les redevables du Versement Transport.

Tout employeur public et privé de plus de 11 salariés dont l'établissement est situé dans le ressort territorial est concerné par le Versement Transport.

Peuvent être exonérées :

- les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social, (Article L2531-2 du CGCT)
- les représentants d'États étrangers et certains organismes internationaux.

Les conditions posées par les textes sont cumulatives (les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif et à caractère social).

Même si une association ou une fondation remplit trois critères légaux, elle n'est pas autorisée à s'auto-exonérer. Il convient qu'elle formule une demande d'exonération auprès de l'AOM.

L'article L. 2333-67 du code général des collectivités fixe un taux maximal égal à :

- 0,55 % des salaires lorsque la population de la commune ou de l'établissement public est comprise entre 10 000 et 100 000 habitants ;
- +0.05% de majoration possible de taux lorsque l'autorité organisatrice est une communauté (urbaine, d'agglomération ou de communes) ;
- +0.20% dans les territoires comprenant une ou plusieurs communes classées communes touristiques au sens de l'article L133-11 du code du tourisme.

Afin de financer une offre de transport en commun qui sera mise en place, de manière pérenne, à partir de début septembre 2018, Arche Agglo a choisi de faire évoluer le taux de VT sur l'ensemble de son ressort territorial.

Il est proposé au Conseil d'Agglomération de fixer le VT à 0,25 % sur les quarante-et-une communes de la Communauté d'agglomération. Cette mesure prendra effet le 1er juillet 2018.

Le taux de VT évoluera en fonction des actions mises en place sur l'ensemble du territoire en matière de transport et de mobilités.

M. GENIN demande si le montant inscrit pour le versement transport couvre l'année 2018.

M. BONNET dit que les 295 000 € inscrits ont été calculés à partir du mois de juin.

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré à 2 voix contre et 68 voix pour, le Conseil d'Agglomération :

- FIXE le taux du Versement Transport à 0,25 % applicable sur l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de Saint-Félicien ;
- PRECISE que cette mesure sera effective à partir du 1^{er} juillet 2018 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

2018-109 – Fiscalité – Vote des taux de Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Budget primitif 2018 : vote des taux ;

TEOM taux cible 9,48 % (taux moyen pondéré 2017) avec une convergence sur 4 ans

Communes	Taux 2017	Convergence	Taux 2018
ARLEBOSC	11,75%	-0,57%	11,18%
BOZAS	11,75%	-0,57%	11,18%
COLOMBIER-LE-VIEUX	11,75%	-0,57%	11,18%
PAILHARES	11,75%	-0,57%	11,18%
SAINT-FELICIEN	11,75%	-0,57%	11,18%
SAINT-VICTOR	11,75%	-0,57%	11,18%
VAUDEVANT	11,75%	-0,57%	11,18%
ARTHEMONAY	9,65%	-0,04%	9,61%
BATHERNAY	9,65%	-0,04%	9,61%
BREN	9,65%	-0,04%	9,61%
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	9,65%	-0,04%	9,61%
CHAVANNES	9,65%	-0,04%	9,61%
MARGES	9,65%	-0,04%	9,61%
MARSAZ	9,65%	-0,04%	9,61%
MONTCHENU	9,65%	-0,04%	9,61%
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	9,65%	-0,04%	9,61%
BEAUMONT MONTEUX	11,07%	-0,40%	10,67%
BOUCIEU-LE-ROI	7,70%	0,44%	8,14%
CHANOS-CURSON	11,07%	-0,40%	10,67%
CHANTEMERLE LES BLES	12,38%	-0,73%	11,65%



Communes	Taux 2017	Convergence	Taux 2018
CHEMINAS	9,84%	-0,09%	9,75%
COLOMBIER-LE-JEUNE	10,11%	-0,16%	9,95%
CROZES HERMITAGE	12,35%	-0,72%	11,63%
EROME	10,71%	-0,31%	10,40%
ETABLES	10,29%	-0,20%	10,09%
GERVANS	10,60%	-0,28%	10,32%
GLUN	10,56%	-0,27%	10,29%
LA ROCHE DE GLUN	8,52%	0,24%	8,76%
LARNAGE	12,02%	-0,64%	11,38%
LEMPS	11,94%	-0,62%	11,32%
MAUVES	11,55%	-0,52%	11,03%
MERCUROL-VEAUNES	9,56%	-0,02%	9,54%
PLATS	11,67%	-0,55%	11,12%
PONT DE L ISERE	7,42%	0,51%	7,93%
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	11,80%	-0,58%	11,22%
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	9,59%	-0,03%	9,56%
SECHERAS	8,59%	0,22%	8,81%
SERVES SUR RHONE	10,16%	-0,17%	9,99%
TAIN L HERMITAGE	8,13%	0,34%	8,47%
TOURNON SUR RHONE	9,26%	0,05%	9,31%
VION	8,29%	0,30%	8,59%

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournois – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu l'article L1639 A bis du Code Général des Impôts ;

Vu l'article L2333-64 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2017-210 du 19 septembre 2017 du Conseil d'Agglomération instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères et instaurant un lissage sur une période de 4 années sur les 27 zones de perception de la TEOM ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Agglomération de fixer les taux des taxes directes locales ;

Considérant l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2018 ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- FIXE un taux de TEOM pour chacun des 27 secteurs ainsi :

Communes	Taux 2018
ARLEBOSC	11,18%
BOZAS	11,18%
COLOMBIER-LE-VIEUX	11,18%
PAILHARES	11,18%

SAINT-FELICIEN	11,18%
SAINT-VICTOR	11,18%
VAUDEVANT	11,18%
ARTHEMONAY	9,61%
BATHERNAY	9,61%
BREN	9,61%
CHARMES-SUR-L'HERBASSE	9,61%
CHAVANNES	9,61%
MARGES	9,61%
MARSAZ	9,61%
MONTCHENU	9,61%
SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE	9,61%
BEAUMONT MONTEUX	10,67%
BOUCIEU-LE-ROI	8,14%
CHANOS-CURSON	10,67%
CHANTEMERLE LES BLES	11,65%
CHEMINAS	9,75%
COLOMBIER-LE-JEUNE	9,95%
CROZES HERMITAGE	11,63%
EROME	10,40%
ETABLES	10,09%
GERVANS	10,32%
GLUN	10,29%
LA ROCHE DE GLUN	8,76%
LARNAGE	11,38%
LEMPS	11,32%
MAUVES	11,03%
MERCUROL-VEAUNES	9,54%
PLATS	11,12%
PONT DE L'ISERE	7,93%
SAINT-BARTHELEMY-LE-PLAIN	11,22%
SAINT-JEAN-DE-MUZOLS	9,56%
SECHERAS	8,81%
SERVES SUR RHONE	9,99%
TAIN L'HERMITAGE	8,47%
TOURNON SUR RHONE	9,31%
VION	8,59%

Le Président remercie le Directeur, le Vice-président aux Finances, le bureau et la commission des finances qui ont travaillé à cette préparation budgétaire. Il remercie plus particulièrement le service des Finances et M. Patrick ROUMEAS qui a pris la suite au pied levé de C. Dugand, Directrice des Finances partie en retraite. Il indique à M. DAVID que l'on répondra aux quelques questions qu'il se pose.

R. DEMAUVE fait une présentation des tablettes qui ont été distribuées aux Conseillers d'agglomération en début de conseil et de leur utilisation. Celle-ci leur permettra d'accéder aux documents préparatoires aux Conseils d'Agglomération.

Le Président demande aux Conseillers d'Agglomération de faire remonter par mail au service informatique les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans l'utilisation de leur tablette.

Départ de M. Alphonse SANCHEZ qui donne pouvoir à Mme Annie FOURNIER.

<p style="text-align: center;">RESSOURCES HUMAINES Rapporteur Marie-Pierre MANLHIOT</p>
--

2018-110 - Modification du tableau des effectifs

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 8 mars 2018,
Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 20 décembre 2017,

Considérant la réorganisation des missions d'entretien des locaux et de ménage des services Arche Agglo de l'ex Herbasse,

Considérant la nécessité de pérenniser le poste d'agent de déchetterie employé par ARCHE Agglo en contrat d'avenir et arrivant en fin de droits sur ce type de dispositif,

Considérant la nécessité de pourvoir un poste d'assistante administrative pour la Direction de l'environnement,

Considérant, dans le cadre de la politique PAPH et son projet LISA, la nécessité de créer un poste d'Assistant Socio – Éducatif pour animer un lieu d'information et d'orientation pour les plus de 60 ans,

Considérant la délibération du 20 décembre 2017 créant un poste de technicien territorial pour assurer les fonctions de Chargé de mission entretien des zones et foncier, et la décision du jury de recrutement de nommer par voie de mutation un agent détenant le grade de Technicien principal 2ème classe,

Considérant l'inscription sur liste d'aptitude du grade d'Agent social principal de 2ème classe d'un agent détenant à ce jour le grade d'Agent Social,

Il est proposé au Conseil d'Agglomération :

- De supprimer un poste d'Adjoint technique à temps complet et un poste d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures. De créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures et un poste d'Adjoint technique à raison de 4 heures annualisées. Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats titulaires, ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels
- De créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les missions d'Agent de déchetterie. Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats titulaires, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel
- De créer un poste d'Adjoint administratif pour exercer les fonctions d'assistant Administratif Direction de l'environnement. Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats titulaires, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel
- De créer un poste d'Assistant Socio-Éducatif pour animer un lieu d'information et d'orientation pour les plus de 60 ans dans le cadre du projet LISA. Sous réserve d'une recherche infructueuse de candidats titulaires, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel
- De supprimer un poste de technicien territorial et de créer un poste de technicien territorial principal de 2ème classe. Ce poste sera occupé par un agent titulaire nommé par voie de mutation.
- De supprimer un poste d'agent social et de créer un poste d'Agent social principal de 2ème classe.

Filière administrative

- La création d'1 poste d'Adjoint Administratif à temps complet
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Adjoint administratif

Emploi : Assistant/e Direction environnement

- ancien effectif : 13

- nouvel effectif : 14

Filière technique

- La création de 1 poste de technicien territorial principal de 2ème classe à temps complet
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Technicien territorial principal de 2ème classe

Emploi : Chargé de mission zones d'Activités et foncier

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 3

- La suppression d'un poste de technicien territorial à temps complet
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 ::

Grade : Technicien territorial

- ancien effectif : 8
- nouvel effectif : 7

- La création de 1 poste d'Adjoint technique à temps complet
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Adjoint technique
Emploi : Agent de déchetterie

- ancien effectif : 19
- nouvel effectif : 20

- La suppression de 1 poste d'Adjoint technique à temps complet
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Adjoint technique
Emploi : Agent d'entretien

- ancien effectif : 20
- nouvel effectif : 19

- La suppression de 1 poste d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures par semaine
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Adjoint technique
Emploi : Agent d'entretien

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

- La création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 25 heures
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Adjoint technique
Emploi : Agent d'entretien

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

- La création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet à raison de 4 heures annualisées
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Adjoint technique
Emploi : Agent d'entretien

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Filière médico-sociale

- La création d'un poste d'Assistant Socio-éducatif à temps complet à raison de
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Assistant socio-éducatif
Emploi : Chargé de mission LISA

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Filière sociale

- La création d'un poste d'Agent social principal de 2ème classe à temps complet
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Agent social principal de 2ème classe

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

- La suppression de 1 poste d'Adjoint Social à temps complet
Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 4 avril 2018 :

Grade : Agent social

- ancien effectif : 21
- nouvel effectif : 20

M. GENIN demande des informations sur le recrutement du Directeur financier.

Mme MANLHIOT répond que M. ROUMEAS fait bien son travail et que la mission confiée au Directeur financier serait de la prospective financière. Les candidatures reçues ne convenaient pas ou étaient hors budget ; un appel à candidature a donc été relancé.

Elle indique que d'autres postes sont également encore ouverts.

M. DAVID demande si un agent en interne ne pouvait pas répondre à ce profil.

Mme MANLHIOT indique que la philosophie depuis le début est de rechercher en interne. Mais personne en interne n'a répondu, ni au niveau des communes. On a déjà recruté beaucoup d'agents qui venaient des collectivités environnantes.

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs ainsi :

TABLEAU EFFECTIF ARCHE AGGLO			
Postes	Temps travail	ACTUEL	MODIFIE
Filière administrative			
DGS de 40 à 80.0000 hab.	35	0	0
DGAS 40 à 150 000 hab.	35	1	1
Attaché principal	35	2	2
Attaché territorial	35	15	15
Attaché territorial	17,5	1	1
Rédacteur principal 1ère classe	35	2	2
Rédacteur principal 2ème classe	35	3	3
Rédacteur	35	4	4
Adjoint administratif principal 1ème classe	35	7	7
Adjoint administratif principal 2ème classe	35	2	2
Adjoint Administratif territorial	15	3	3
Adjoint Administratif territorial	17,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	28	0	0
Adjoint Administratif territorial	31,5	1	1
Adjoint Administratif territorial	35	13	14
Filière technique			
Ingénieur	35	6	6
Technicien principal 1ère classe	35	3	3
Technicien principal 2ème classe	35	2	3
Technicien	35	8	7
Agent de maîtrise principal	35	1	1
Agent de maîtrise	35	4	4
Adjoint technique ppal de 1ère classe	35	2	2
Adjoint technique ppal de 2ème classe	35	1	1
Adjoint technique ppal de 2ème classe	28	1	1
Adjoint Technique Territorial	35	19	19
Adjoint Technique Territorial	25	0	1
Adjoint Technique Territorial	15	1	1
Adjoint Technique Territorial	6	1	0
Adjoint Technique Territorial	4	0	1
Filière sociale et médico-sociale			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	35	1	1
Puéricultrice classe supérieure	35	1	1
Puéricultrice classe normale	35	3	3
Educateur jeunes enfants	35	5	5
Educateur jeunes enfants	28	2	2
Educateur jeunes enfants	17,5	2	2
Educateur principal de jeunes enfants	35	7	7
Educateur principal de jeunes enfants	28	1	1
Assistant territorial socio éducatif	35	0	1
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe	35	6	6
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe	28	1	1
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	35	15	15
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	32,5	1	1
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	32	1	1
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	30,87	1	1

Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	30	1	1
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	28	2	2
Auxiliaire puériculture principal 2ème classe	17,5	1	1
Agent Social principal de 1ère classe	35	2	2
Agent Social principal de 2ème classe	35	3	4
Agent Social Territorial	35	21	20
Agent Social Territorial	30	1	1
Agent Social Territorial	28	1	1
Agent Social Territorial	26	2	2
Agent Social Territorial	24,68	1	1
Filière sportive			
Educateur APS principal 1e cl	35	1	1
Filière Animation			
Animateur principal 1ère classe	35	1	1
Animateur	35	1	1
Adjoint territorial d'animation	28	4	4
Adjoint territorial d'animation	17,5	1	1
Adjoint territorial d'animation	16,12	2	2
Filière Culturelle			
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	13	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,67	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	7,17	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	3	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	2,83	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	2,5	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	7	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	4	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3,25	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	3	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	2,83	1	1

2018-111 - Création de postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services suivants :

- Administration Générale/Direction des solidarités : Réorganisation et mise en place d'une fonction d'assistant au sein de la Direction des solidarités ;
- Déchets : Réorganisation du service déchets et mise en place expérimentale d'un poste pour le remplacement des agents absents sur les trois déchetteries ;
- Relais Assistants maternel : Nécessité de maintenir dans l'emploi une animatrice RAM ;
- Domaine de Champos : Ensemble d'activités liées à la mise en état du domaine en préparation de la saison d'été, hausse d'activité pendant la période d'été et fermeture du site à l'automne ;

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le recrutement d'agents contractuels dans les fonctions et grades suivants :

- ✓ Assistante Direction Solidarités / Agent d'accueil : Adjoint administratif CAT C – temps complet
- ✓ Agent de déchetterie : adjoint technique CAT C - temps complet
- ✓ Animatrice RAM : Éducateur de jeunes enfants CAT B - temps complet
- ✓ Agent d'entretien : Adjoint technique CAT C -temps complet

pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à compter du 4 avril 2018.

Ils devront justifier d'une d'expérience professionnelle significative dans leur domaine de compétence. L'animatrice RAM devra justifier du diplôme d'éducatrice de Jeunes enfants.

La rémunération des agents sera calculée par référence aux grilles indiciaires du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DEVELOPPEMENT LOCAL

Rapporteur Frédéric SAUSSET

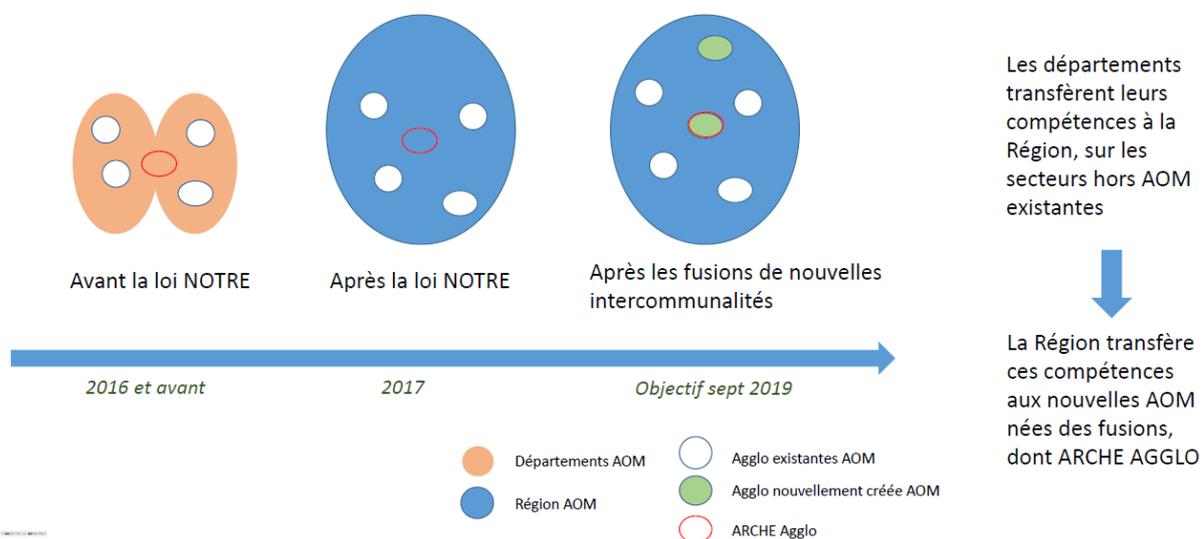
2018-112 - Transport – Schéma des mobilités

(Document de présentation transmis aux Conseillers d'Agglomération à l'appui de la note de synthèse via une plateforme de téléchargement)

M. BARATAUD effectue la présentation suivante :

ARCHE Agglo est Autorité Organisatrice de la Mobilité de 1^{er} rang (AOM)

Contexte réglementaire, organisation des AOM et évolutions récentes



Détails des compétences obligatoires : Transports Scolaires

L'Autorité Organisatrice de Mobilité doit organiser le transport des élèves (primaires, secondaires) de leur domicile à l'établissement scolaire, sur la base d'un aller-retour quotidien. Les transports organisés pour répondre aux besoins des établissements scolaires, dits transports périscolaires (gymnase, piscine ...), ne rentrent pas dans ce cadre. Les transports effectués lors de la « pause déjeuner » ne rentrent pas dans ce cadre.



C'est le règlement qui fixe le cadre de l'organisation des services. L'objectif étant de définir des règles d'acceptation de création de service. **Organiser le transport scolaire ne veut pas nécessairement dire répondre à toutes les demandes des usagers.**

Exemple de l'Ardèche qui n'assure pas les transports des élèves habitant à moins de 3 km de leur établissement

Transport des primaires : Exemple de la Drome: L'élève doit être domicilié dans une commune ayant fait l'objet d'une fermeture d'école ou appartenant à un regroupement pédagogique intercommunal.

ARCHE Agglo devra, comme toutes les AOM, fixer ses règles et établir un règlement pour organiser l'ensemble du transport des scolaires de son territoire (reprise des services existants et création de service à venir).



Deux Règlements existants : jusqu'à prise effective de compétence, la Région conserve l'application des règlements départementaux.

• Tarification	Transport payant en Ardèche (exonération sous critère de revenus) Gratuité totale en Drôme
• Modalités d'inscription	Modalités d'inscription, titre de transport, possibilité d'inscription en ligne.
• Aide individuelle au transport ou « aide voiture »	Indemnisation financière en l'absence de service, mise en place en Ardèche mais non obligatoire.
• Mise en place d'AO2 et rôle confié	Filtrage des demandes par les communes ? Relation directe de ARCHE Agglo aux administrés ? Prise en compte des problématiques communales ?
• Conditions pour bénéficier du service (création et extension de ligne)	Nombre d'élèves minimum pour la création de service, âge limite de l'élève, obligation d'accompagnement pour les petits, distance du domicile à l'école de rattachement, école de référence (carte scolaire ? Place des écoles privées ?), modalités pour les non ayants-droit (ne respectant pas la carte scolaire)

Détails des compétences obligatoires : Transport Urbain

Décret 2015-1610 du 8 décembre 2015

L'espacement moyen entre les arrêts doit être inférieur ou égal à 500 m ; et le ratio entre la fréquence en heures de pointe et en heures creuses doit être « inférieur ou égal à 2,5 ». Ce ratio s'obtient en divisant le nombre maximal de trajets aller-retour en heures pleines par ce nombre en heures creuses.

Avant la prise de compétence, aucun transport urbain n'existe sur ARCHE Agglo. La mise en place du réseau en septembre devrait répondre à ces critères, le réseau pourra évoluer dans le cadre de la compétence de ARCHE Agglo

Détails des compétences obligatoires : Transport Non-Urbain

Lignes régulières non destinées uniquement au transport des scolaires et qui ne répondent pas aux critères des lignes urbaines (espacement des arrêts et fréquence)

ARCHE Agglo devra prendre à sa charge la gestion des lignes existantes internes au territoire (la ligne 11 St Félicien-Tournon serait concernée), et pourra développer l'offre interne à son territoire. Pour toutes les lignes pénétrantes, la Région reste chef de fil avec des possibilités de convention de coordination.

Détails des compétences obligatoires : Mobilités

Le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur ;

ARCHE agglo devra mettre en place des actions en termes de promotion des mobilités alternatives et travailler notamment sur le co-voiturage et le développement des modes doux.

Des missions facultatives ou complémentaires :

L'organisation de transport à la demande (TAD) ;

La réduction de la congestion urbaine et de la pollution, par la mise en place d'un service public de marchandises et de logistique urbaine ;

L'organisation de l'activité d'auto-partage ;

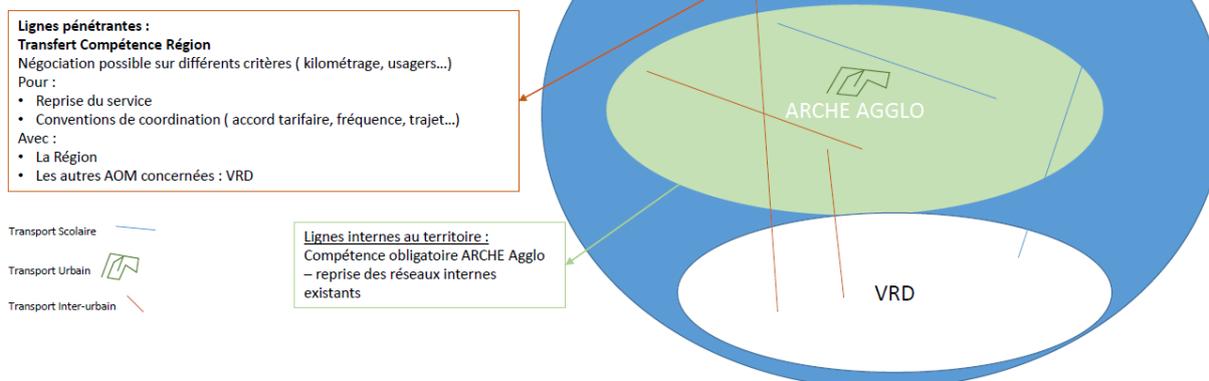
La mise en place d'actions visant à favoriser le covoiturage ;

L'organisation d'un service public de location de bicyclettes.....

Attention, de nécessaires partenariats sont à prendre compte :

- La Région : garde la gestion des lignes qui circulent partiellement ou totalement sur son territoire et celles pénétrantes à deux AOM.
- Département: conserve ses prérogatives sur le transport des publics en situation de handicaps
- Les communes: conservent les prérogatives en tant que gestionnaire de voirie

Relations entre les AOM et convention de transfert et coordinations



Des enjeux importants et de nombreux choix politiques à venir avant la prise de compétence effective en septembre 2019

Sujets clés

Principaux acteurs concernés

Le Versement transport	→	Acteurs économiques, employeurs du territoire
Les tarifications (scolaires et non scolaires)	→	Population, parents d'élèves
Le règlement qui définit l'offre de service	→	Population, parents d'élèves, établissements, communes
La place des communes dans l'organisation des transports, notamment scolaires	→	Communes (AO2)

Le Schéma des mobilités Durables, feuille de route de la politique

Le Diagnostic, les orientations et les actions ont été validé par le COPIL et la Commission Aménagement

Il prévoit les échéances de la structuration du service et des reprises de compétences évoquées dans la première partie de cette présentation.

Il planifie la mise en œuvre d'actions nouvelles pour la politique Transport. **La mise en œuvre du réseau de cœur d'agglomération est la première étape.**

Elle sera suivi de la réflexion et de la mise en œuvre d'actions pour favoriser le déplacement sur tous les secteurs du territoire avec les moyens adaptés aux typologies des communes:

- Transport à la Demande,
- Renforcement des lignes TC par voie de négociations avec la Région
- Développement de la politique Vélo, notamment électriques pour l'accès au plus grand nombre
- Développement de systèmes vertueux de covoiturage, avec un maillage intercommunal et communal

Schéma des mobilités durables, la feuille de route de la politique communautaire

Axe	Action	Détail de l'action	Budget estimatif			
			2017/2018	2019	2020	Au-delà
Axe A Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités durables	A1	Création d'un poste de Responsable Transport Mobilité				60K€/an
	A2	Constitution et réunion d'un groupe de travail pour préparer la mise en œuvre du schéma des mobilités durables				Moyens humains Responsable Transport Mobilité
		Réunions régulières du groupe de travail pour accompagner la mise en œuvre du schéma				
	A3	Poursuite et finalisation de la mise en œuvre du schéma				Moyens humains (Directeur + service com.) 5K€/an (budget com.)
		Création d'une base de données recensant les alternatives à la voiture individuelle				
		Préparation d'un plan de communication événementiel, rubrique Transports et Déplacements sur le site Internet, participation à un premier événement				
AxeB Développer les transports collectifs	B1	Mise à jour de la base de données, participation à 2 ou 3 événements /an, élaboration d'un guide multimodal et formations auprès de la population				Fonctionnement : 360 K€/an 5K€ (compris dans adhésion AGIR) + temps Responsable Transport Mobilité
		Expérimenter l'extension des "Bus d'été" aux mois de juin et septembre				
	B1	Etude de définition de l'offre de transport en commun pour le cœur d'agglomération				Moyens humains
		Mise en place du VT				Inv. = 15K€ / arrêt (à coordonner avec gestionnaires voirie) + Fonct = 300 à 350 k€/an
		Instauration d'un réseau de transports collectifs pérenne				30 à 50K€/an
		Suivi et adaptation régulière du réseau TC				30 à 50K€
		Réalisation d'une étude d'opportunité de mise en œuvre d'une navette fluviale				50 K€
		Etude de restructuration de l'offre TC en échange avec l'extérieur du territoire				80K€/an + temps Responsable
		Mise en place d'une équipe dédiée au suivi des circuits scolaires				Inv. = 15K€ / arrêt (à coordonner avec gestionnaires voirie) + coûts du réseau à préciser
		Mise en œuvre progressive de la restructuration de l'offre TC en échange avec l'extérieur du territoire				25K€
Etude de potentiel de création d'une nouvelle gare (auprès de la Région)						

Schéma des mobilités durables, la feuille de route de la politique communautaire

Axe C Faciliter les déplacements doux	E1	Constitution d'un groupe de travail dédié aux déplacements doux			Moyens humains (Directeur Service Mobilité)
		Etude d'identification des aménagements, équipements et services nécessaires			30K€
		Élaboration d'un projet d'aménagements, d'équipements et de services			Moyens humains (Directeur Service Mobilité & techniciens des collectivités)
		Bilan sur le projet « mobilité cyclable 2016-2018 »			Inv. = 10K€ / km de piste (à coordonner avec gestionnaires voirie) Fonct. = 1,5K€ / VAE / an A déterminer en fonction des accords entre collectivités
	E2	Réalisation progressive des aménagements et équipements pour les déplacements doux			25K€
		Mise en œuvre progressive de services pour accompagner les usages du vélo			Moyens humains (Directeur Service Mobilité)
		Lancement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma des déplacements doux			Inv. = 10K€ / km de piste Fonct. = 1,5K€ / VAE / an A déterminer en fonction des accords entre collectivités
		Définition d'un programme d'actions visant à rendre les déplacements doux plus attractifs			
Axe D Harmoniser les politiques de circulation et de stationnement dans le cœur d'agglomération	D1	Réalisation progressive des aménagements et équipements en faveur des modes doux			
	D2	Mise en œuvre progressive de services pour accompagner les usages du vélo			
D1	Organiser des réunions techniques (minimum 1 fois par trimestre) entre les collectivités pour coordonner les actions structurantes en matière d'aménagement d'espaces publics sur le territoire				Temps d'ingénierie du Responsable Transport Mobilité
	Réaliser et échanger régulièrement sur le bilan et les conséquences liés à la mise en œuvre des politiques de stationnement opérées en œuvre sur les 2 communes				

Schéma des mobilités durables, la feuille de route de la politique communautaire

Axe E Favoriser les usages vertueux de l'automobile	D1	Recensement des aires de covoiturage du territoire		Moyens humains
		Prise de contact avec les collectivités actives en matière de covoiturage		
		Elaboration d'un schéma des aires de covoiturage		
		Actions de communication et animation		
		Poursuites des actions de communication et animation		
	Réalisation des aménagements ciblés dans le schéma des aires de covoiturage		Inv. = 750€ à 2,5K€ / place de stationnement A déterminer en fonction des accords entre collectivités	
D2	Recensement des bornes de recharge pour véhicules électriques		Moyens humains	
	Prise de contact avec les syndicats départementaux d'énergies			
	Elaboration d'un plan de développement des bornes électriques			
	Mise en place d'une aide financière à l'installation de bornes de rechargement			
	Réalisation des aménagements ciblés dans le plan de développement des bornes			Inv. = 13K€ / borne Fonct. = 1,5K€ / borne A déterminer en fonction des accords entre collectivités
Axe F Faire des mobilités durables un levier du développement pour tous les publics	F1	Rédaction d'un guide, visant à favoriser les mobilités durables, à destination des communes (PLU) et des employeurs (fonctionnement interne, Plan de Mobilité)		Moyens humains Responsable Transport Mobilité
		Présentation du schéma des mobilités durables auprès des communes et des employeurs du territoire		
		Poursuite des réunions avec les communes et employeurs du territoire		
		Réflexions sur l'accompagnement aux démarches de Plan de Mobilité engagées		
	F2	Recensement des initiatives locales en faveur de la mobilité inclusive pour constituer un guide pratique		Moyens humains (chargé d'études)
		Constitution d'un groupe de travail avec les acteurs locaux et les Départements		Moyens humains (chargé d'études)
		Mise en œuvre progressive des projets de soutien à la mobilité inclusive		Inv. = à préciser Fonct. = à préciser

Le Président remercie G. BARATAUD de cette présentation très technique.

Il indique que l'approbation de ce schéma des mobilités est important car il marque le lancement de la politique Transport mobilités d'ARCHE Agglo. Ensuite viendront très rapidement, les problématiques de convention de transfert, de tarifications et tout ce qui fera l'objet d'un conventionnement, comme avec VRD sur les lignes partagées ou avec la Région. Il y aura aussi les appels d'offres pour les prestataires. Un gros travail qui sera à mener pour la Commission aménagement avec le lancement de la première action transport urbain en centralité sur les deux villes de Tain l'Hermitage et Tournon-sur-Rhône. Il précise que l'objectif à terme étant d'avoir une couverture maximum sur l'ensemble de l'agglomération.

VU l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en n° 2017-095 du 30 mars 2017 plaçant Arche Agglo comme organisateur de la prise de compétence ;

Arche Agglo est compétente pour l'organisation des transports et de la mobilité sur son périmètre, constitué en ressort territorial depuis sa création le 1^{er} janvier 2017 ;

En parallèle de ces premières actions, Arche Agglo a élaboré son schéma des mobilités durables, chargé de dresser la feuille de route de la politique mobilité de l'agglomération et de lister et planifier les différentes actions à mettre en œuvre ;

Ce projet des mobilités durables, s'est déroulé en trois phases :

- Diagnostic de l'offre de mobilité sur le territoire et identification des enjeux ;
- Objectifs et définition de la stratégie communautaire, notamment vis-à-vis de la prise de compétence transport et de la possible intégration à Valence Romans Déplacements
- Elaboration du « schéma des mobilités durables »

Le plan d'action retenu de ce schéma des mobilités durables a été validé par le Comité de Pilotage le 23 janvier 2018. Il est détaillé en six axes de travail, eux-mêmes décomposés en fiches-actions (cf. doc annexe) :

- Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités durables
- Développer les transports collectifs

- Faciliter les déplacements doux
- Mettre en cohérence les politiques de circulation et de stationnement dans le cœur d'agglomération
- Favoriser les usagers vertueux de l'automobile
- Faire des mobilités durables un levier du développement pour tous les publics

L'arrêt du projet du schéma des mobilités durables marquera le lancement de la politique transport et mobilités d'Arche Agglo avec une première action consistant à inaugurer un réseau de transport urbain de cœur d'agglomération, en septembre 2018.

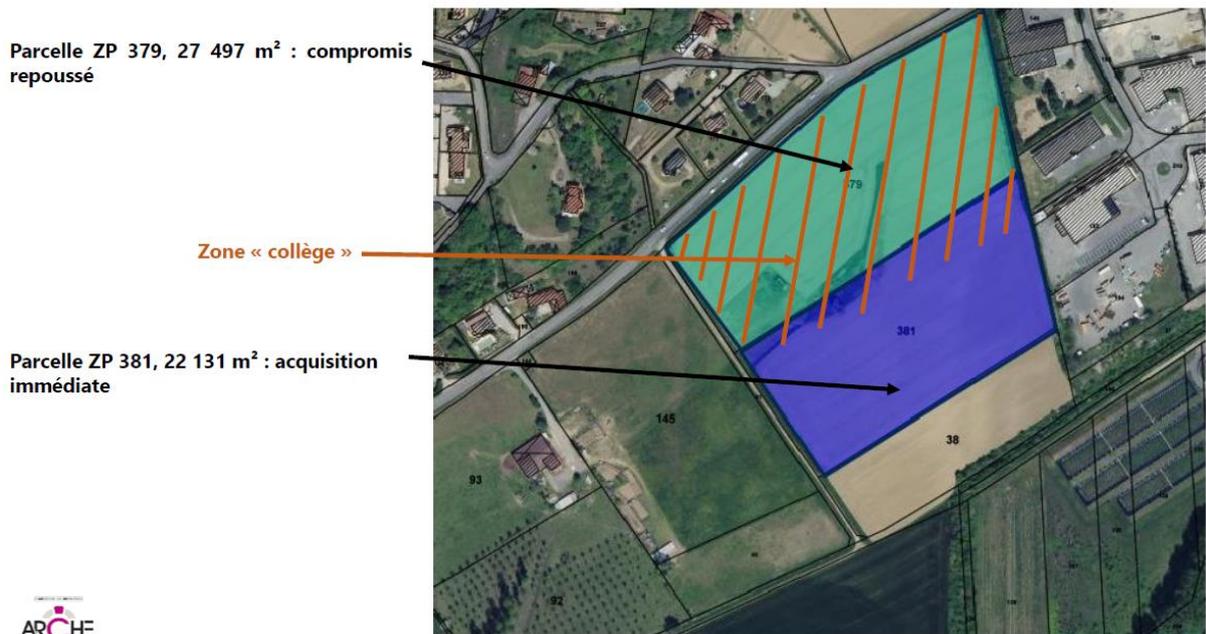
Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- ARRETE le Schéma des mobilités durables ;
- AUTORISE le Président à entreprendre toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2018-113 - Projet de construction d'un collège public à Saint-Donat-sur-l'Herbasse





Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Vu la délibération n° 09k du 19 septembre 2016 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de l'Herbasse adoptant une motion pour la construction d'un Collège de 600 places à Saint-Donat-sur-l'Herbasse ;

Vu la délibération n° 11h du 18 novembre 2016 du Conseil communautaire du Pays de l'Herbasse approuvant l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction d'un Collège à Saint-Donat-sur-l'Herbasse ;

Depuis plusieurs années le Département de la Drôme étudie différentes solutions permettant l'agrandissement du collège de Saint-Donat-sur-L'herbasse.

Aujourd'hui le choix a été fait de construire un nouveau collège car le site actuel situé en zone inondable ne permet pas d'envisager de nouvelles constructions.

Le choix de l'implantation s'est porté sur des parcelles situées au sud de la commune. Pour la réalisation d'un tel équipement le département de la Drôme impose que le foncier d'assise soit mis à sa disposition par la collectivité locale. A cet effet, la CC du Pays de l'Herbasse a, par une délibération du 18 novembre 2016 autorisé son Président à signer deux compromis de vente, pour un montant de 20 €/m² :

- ✓ Parcelle ZP 379 d'une superficie de 27 497 m²
- ✓ Parcelle ZP 381 d'une superficie de 22 131 m²

Les deux compromis font l'objet d'une clause suspensive, au bénéfice de l'acquéreur, qui est l'obtention du permis de construire avant le 30 juin 2018. Le propriétaire de la parcelle ZP 381 ne souhaite pas proroger cette clause suspensive, celui de la parcelle ZP 379 a donné son accord pour la repousser à la date du dépôt du permis de construire.

A noter : les deux compromis portent sur une surface totale de 49 628 m² dont 30 000 m seront rétrocédés au département de la Drôme. La différence soit 19 628 m² sera conservée dans l'actif d'ARCHE Agglo, les terrains ayant vocation à accueillir des activités économiques.

Le Président d'ARCHE Agglo a, par un courrier du 13 octobre dernier, réaffirmé à Mme la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme la volonté de la collectivité de donner suite aux engagements pris par les EPCI fusionnés.

Le Département de la Drôme souhaite que ce partenariat se concrétise au travers d'une convention fixant précisément les engagements des deux parties.

M. OSTERNAUD demande si avant l'acquisition, il ne faudrait pas réaliser une étude de sols sur ces parcelles qui ont l'air très marécageuses.

M. CHALEON dit que l'OGEC de l'école privée qui avait acquis la parcelle (en vert sur la photo) a déjà fait ces études dans le but de construire un nouveau collège, une école primaire ; mais par manque de fonds, elle n'a pas pu aller jusqu'au bout. Il précise que le Département fera d'autres études.

M. OSTERNAUD dit qu'étant donné qu'une partie des parcelles est destinée à accueillir des activités économiques, il y aurait peut-être lieu de faire des études géotechniques.

Mme MANLHIOT dit que toutes les études ont été faites mais que les études actualisées seront à la charge du constructeur notamment G1, G2 car cela figure dans le Code de l'urbanisme.

Le Président dit qu'avant le dépôt du permis de construire du Département les études auront été faites et il sera mentionné dans les documents qu'elles devront porter sur l'ensemble du tènement.

M. DAVID dit que les lois de décentralisation prévoient que les Départements sont compétents pour la construction des Collèges mais est-ce constant que celui-ci demande aux communes ou intercommunalités de fournir le terrain.

M. CHALEON dit que le Règlement du Conseil départemental de la Drôme s'applique.

Le Président dit que les règlements de chaque Département ne sont pas forcément les mêmes. Sur l'Ardèche et plus particulièrement à Tournon-sur-Rhône nous avons cédé au Département une ancienne voie pour permettre l'extension d'un collège.

M. DAVID demande ce que vont devenir les bâtiments du collège actuel.

M. CHALEON répond que pour l'instant il ne sait pas car il se trouve en zone inondable. Il rappelle que le Collège de St-Donat-sur-l'Herbasse est le premier collège construit après la décentralisation par le SIVOM. Celui-ci a fourni le terrain, fait l'emprunt et construit avec une subvention du Département. Le Conseil départemental a repris le collège en 2004-2005. Le collège avait été conçu pour accueillir 250 élèves et il a été nécessaire de solliciter un agrandissement. Après une inondation à St-Donat, le préfet a demandé d'établir un Plan de Prévention des Risques d'Inondations et il n'a plus été possible d'envisager un agrandissement. La commune de St-Donat-sur-l'Herbasse a donc trouvé un terrain. Le Conseil départemental a approuvé à l'unanimité la construction d'un nouveau collège à St-Donat ainsi que celui de Mercuriol-Veaunes..

Il rappelle que le bâtiment du Collège actuel est la propriété du Département.

Considérant l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification de la clause suspensive, au bénéfice de l'acquéreur portée dans le compromis de vente signé avec l'Organisme de Gestion des Etablissements, ensemble scolaire Prieuré Pendillon Catholiques, pour la parcelle ZP 379, celle-ci étant fixée au dépôt du permis de construire dans un délai maximum de deux ans ;
- APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZP 381, en annulant la clause suspensive au bénéfice de l'acquéreur, portée dans le compromis de vente signé avec Mme Françoise Deleaud, en utilisant le crédit de 500 000 € inscrit au programme « collège », lors du vote du BS 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer avec le département de la Drôme la convention de partenariat fixant les engagements des deux partenaires. Arche Agglo mettra à disposition les terrains nécessaires, préalablement viabilisés par la commune, réalisera les travaux d'aménagement du parking des bus, dans le cadre de sa compétence transport, et sera associée aux aménagements situés en dehors de l'enceinte du collège.
- PRECISE que la position d'ARCHE Agglo quant à son implication dans la construction et la gestion de la halle des sports associée au collège est différée. Il convient que la collectivité définisse préalablement la politique sportive qu'elle souhaite mettre en place sur son territoire.

M. CHALEON remercie les Conseillers d'Agglomération au nom des habitants de la Drôme des Collines car c'est un investissement très important pour le secteur.

BATIMENT

Rapporteur Franck MENEROUX

2018-114 - Espace aquatique Linaë – Bilan technique et juridique

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes ;

Considérant la maîtrise d'ouvrage portée par la Communauté d'Agglomération pour la construction de l'Espace aquatique Linaë à Tain l'Hermitage ;

Considérant les nombreuses réserves, non conformités, dysfonctionnements ou défauts de conception relevés ;

Considérant l'état des lieux des réserves et Garanties de Parfait Achèvement de l'Espace aquatique Linaë ;

Evolution de l'état des lieux des réserves et Garanties de Parfait Achèvement de l'Espace aquatique Linaë :

Etat des lieux réserves et GPA			
DATE DES ETATS DES LIEUX	RESERVES	GPA	TOTAL
ETAT DES LIEUX 16/05/2017	266	346	612
ETAT DES LIEUX 06/07/2017	123	278	401
ETAT DES LIEUX 12/09/2017	89	275	364
ETAT DES LIEUX 20/11/2017	67	237	304
ETAT DES LIEUX 21/01/2018	15	94	109

Au terme de l'arrêt technique le chiffre de 109 réserves et/ou GPA a été ramené à 89 et ne concerne plus que 4 entreprises.

Un point juridico-technique a été fait le 15 mars dernier en présence de Mrs SAUSSET et MENEROUX avec le concours de Maître Matras, qui assiste juridiquement ARCHE Agglo sur ce dossier, et M. Noret qui apporte son concours technique.

De cette rencontre il ressort que les principaux problèmes techniques qui subsistent sont les suivants :

- ✓ La problématique du **pentagliss** n'a pas pu aboutir en négociation. L'état actuel de l'ouvrage ne gêne pas l'ouverture au public.
- ✓ **Le hammam** qui fonctionne à ce jour, mais dont la pérennité n'est pas assurée :
Le fonctionnement du générateur est incertain, le calcaire dégrade rapidement les éléments constitutifs de l'appareil
le réseau d'extraction d'air est gorgé d'eau
- ✓ **Les fuites bassins** sont réapparues après la remise en eau du bassin. Le test effectué avant la vidange complète du bassin sportif a permis de mettre en évidence une déficience dans l'exécution des goulottes de récupération. Ces fuites sont négligeables au regard de la surconsommation d'eau. Cette
- ✓ Le problème du **traitement d'air et de la qualité de l'air** reste à ce jour un point sensible pour Equalia. Plusieurs mails nous ont été adressés nous relatant des gênes occasionnées pour leur personnel.

Considérant que certains désordres subsistent notamment (liste non exhaustive) :

- ✓ S'agissant du pentagliss,
- ✓ S'agissant du fonctionnement du hammam,
- ✓ S'agissant des fuites bassins réapparues après la remise en eau du bassin,
- ✓ S'agissant de la qualité du traitement d'air où des précisions sont nécessaires,
- ✓ .../...

Le Président dit qu'il faut agir rapidement et lancer cette procédure contre les 3 entreprises afin de ne pas mettre en danger l'exploitation et ne pas laisser l'outil se dégrader. Une action est également engagée en direction de la maîtrise d'œuvre car une partie des problématiques proviennent de la conception. Tout a été mis en œuvre pour sortir de cette situation mais malgré cela quelques entreprises n'agissent plus.

M. GOUDARD demande si les entreprises sont solvables.

Le Président et M. MENEROUX répondent positivement.

M. MENEROUX dit que l'on a été au bout de la stratégie pour faire corriger le maximum de points mais au vu du blocage, il faut agir.

Le Président dit que l'outil fonctionne, il rend service à la population, aux scolaires de l'ensemble du territoire. Les résultats sont plutôt bons mais il faut régler les problèmes techniques.

Mme LECOMTE demande quel est le problème sur le pentagliss.

M. MENEROUX répond qu'il y a un problème sur la jonction du haut du pentagliss qui n'est pas étanche.

M. OLLIER demande si les entreprises en cause avaient de bonnes références lors de l'appel d'offres.

M. MENEROUX répond affirmativement.

Considérant l'avis du Bureau du 21 mars 2018 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le principe d'engager une action judiciaire à l'encontre des responsables et de leurs assureurs notamment en vue de la désignation d'un expert judiciaire,
- AUTORISE le Président à représenter ARCHE Agglo dans le cadre de la procédure judiciaire à engager à l'encontre des responsables des désordres,
- PRECISE qu'ARCHE Agglo sera assistée et représentée par la SELARL RETEX Avocats dont Maître J. Matras est le gérant dans le pilotage de ces procédures ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur Frédéric SAUSSET

2018-115 - Règlement intérieur d'ARCHE Agglo – Modification portant sur la composition du bureau

Le Président propose au Conseil d'Agglomération :

- *de modifier l'article 9 du règlement intérieur portant sur la composition du bureau ainsi « Le bureau est composé, du Président de 15 Vice-présidents et de 4 membres au maximum. »*

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes.

L'article L 5211-10 du CGCT dispose que le bureau de l'établissement de coopération intercommunal est composé du Président d'un ou plusieurs vice-président et d'un ou plusieurs membres. Si le nombre de vice-président ne peut être supérieur à 20 % de l'effectif global de l'organe délibérante sans excéder 15, le nombre de membres n'est pas limité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L.5211-1 ;
Vu la délibération n° 2017-007 du 18 janvier 2017 déterminant la composition du bureau ;

Vu la délibération n° 2017-128 du 7 juin 2017 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération ;

Vu l'avis du bureau du 21 mars 2018 ;

Considérant l'article 9 du règlement intérieur portant sur la composition et le rôle du bureau ;

Après en avoir délibéré à 8 voix contre, 61 voix pour et une abstention, le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification de l'article 9 du règlement intérieur ainsi :
 - « Le bureau est composé, du Président, de 15 Vice-présidents et de 4 membres au maximum. Il est chargé des dossiers :
 - ✗ de l'évolution des statuts et compétences d'ARCHE Agglo,
 - ✗ d'assurer un arbitrage dans les dossiers dont la nature et les implications concernent plusieurs commissions,
 - ✗ de donner un avis sur les dossiers soumis au conseil, par la commission thématique,
 - ✗ de gérer les dossiers « exceptionnels », qui ne relèvent des compétences des commissions en charge des affaires courantes.

Le bureau ne dispose pas de pouvoir de décision et émet un avis à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum ne soit exigé. S'il y a partage des voix, le rapport relatif à l'affaire en cause doit le mentionner, la voix du Président étant toutefois prépondérante.

Le bureau est présidé par le Président de la Communauté d'Agglomération. Celui-ci est donc le rapporteur du travail du bureau devant le conseil d'agglomération. C'est lui qui organise le travail du bureau, et qui procède aux convocations. Il peut, s'il le juge utile à l'objet du débat, convier des personnalités qualifiées.

Les séances du bureau ne sont pas publiques. »

2018-117 - Election d'un membre au bureau

Le Président propose d'élire un nouveau membre au Bureau.

Il souhaite confier à Laurent BARRUYER la mission de la définition d'une politique sportive en appui à Delphine COMTE, Vice-présidente en charge de l'enfance et de la jeunesse.

M. BARRUYER déclare : «Je fais partie des élus qui dès la mise en place de l'Agglo, ne comprenait pas qu'en menant une politique jeunesse on ne se soucie jamais du monde associatif que ce soit sportif ou culturel. Avec Delphine COMTE le sujet à tout de suite été abordé dans la commission jeunesse et on a senti que de nombreux élus étaient favorables à la réflexion de l'élaboration d'une politique sportive à l'échelle du territoire.

Pour ne pas partir dans tous les sens, un bureau d'études travaille à ce sujet. Il n'est pas question de faire n'importe quoi et il est bien entendu que tout ne sera pas bouleversé d'ici deux ans. Mais on travaille pour les années futures et le mandat futur.

Certains élus n'y sont pas favorables. Certains ont peur que l'Agglo prenne en charge tout ce qui se passe dans les communes. Il est bien évident qu'au vu des 150 à 200 associations qui existent, ce n'est pas l'Agglo qui va gérer. Le temps politique est un peu long parfois, mais les pratiques sportives évoluent très

vite. Certains clubs sont obligés de se rapprocher, de mutualiser des moyens et se posent des questions. L'Agglo doit se préoccuper de ces évolutions.

Il faut aussi prendre en compte la pratique sportive en dehors de clubs et notamment il a été beaucoup évoqué la pratique sportive dans le cadre du schéma de développement touristique. M. OSTERNAUD, Vice-président au Tourisme fait partie du comité de pilotage qui va suivre l'étude sport.

Il se passe aussi beaucoup de choses dans des équipements qui sont propriété de l'Agglo comme Linaë, le gymnase à Margés, le gymnase à St-Félicien, le Lac de Champos, etc...

Il y a aussi les scolaires qui font du sport. Certains maires s'interrogent pourquoi les créneaux de leurs scolaires pour la pratique de la natation ne coïncident pas. Il faut que l'Agglo s'en préoccupe car ce n'est pas au Conseiller pédagogique de décider de ces créneaux.

Une commission des sports a été mise en place et les élus intéressés sont les bienvenus.

Il y a une fête du sport qui se prépare, des minibus qui seront mis à disposition des associations.

Vous pouvez compter sur moi pour faire avancer ces dossiers. »

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes.

Vu la délibération n° 2018-115 du Conseil d'Agglomération portant modification de l'article 9 du règlement intérieur d'ARCHE Agglo ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection d'un membre du bureau annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Le Conseil d'Agglomération,

- PROCLAME M. Laurent BARRUYER membre du bureau et le déclare installé.

Annexe - PV de l'élection

Le conseil a choisi pour Secrétaire M. Pascal BALAY et a désigné deux assesseurs au moins : Mme Catherine ANDRE et M. Mickaël BOISSIE

Chaque Conseiller d'Agglomération, à l'appel de son nom, a déposé lui même dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	70
A DÉDUIRE : bulletins nuls énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	28
Reste, Pour le nombre des suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	22

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent BARRUYER	42	Quarante-deux

M. Laurent BARRUYER a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

2018-118 - Détermination des indemnités de fonction

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2016-12-26-004 en date du 26 décembre 2016 portant constitution au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Hermitage-Tournonais – Herbasse – Pays de St Félicien issue de la fusion des 3 Communautés de communes.

Un conseiller membre du bureau peut se voir déléguer des fonctions par le Président dès lors que l'ensemble des vice-présidents dispose d'une délégation. A contrario le statut de membre du bureau n'entraîne pas obligatoirement de délégation de fonction.

Il est donc proposé au Conseil de prévoir dans le cadre de l'enveloppe indemnitaire existante, une indemnité de fonction pour les conseillers délégués.

Vu les articles L. 5211-12, L.5216-4, du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les articles R.5211-4, R.5212-1, R.5214-1, R. 5215-2-1, R. 5216-1 du CGCT qui fixe les taux maximums et les enveloppes des indemnités de fonction des Présidents et Vice-Présidents des Communautés d'Agglomération ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil d'Agglomération en date du 10 janvier 2017, constatant l'élection du Président et de 15 Vice-Présidents ;

Vu la délibération 2017-008 du 18 janvier 2017 déterminant les indemnités du Président et des Vice-Présidents ;

Considérant qu'il appartient au conseil d'Agglomération de déterminer les taux des indemnités des élus pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant l'indice brut terminal de la FPT ;

Considérant que pour une Communauté d'Agglomération, le taux maximal de l'indemnité du Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 110% ;

Considérant que pour une Communauté d'Agglomération, le taux maximal de l'indemnité d'un Vice-Président en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 44% ;

Après en avoir délibéré à 63 voix pour et 7 abstentions, le Conseil d'Agglomération :

- Fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Président, des Vice-Présidents et des conseillers délégués comme suit :

- ✓ Président : 100 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- ✓ 1^{er} Vice-Président : 49 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- ✓ 2^{ème} Vice-Président et les suivants : 42% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction Publique ;
- ✓ Conseillers délégués : 8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction Publique.

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Informations diverses

Présentation de l'état d'avancement de l'étude portant sur le déploiement d'une politique sportive et d'une politique culturelle à l'échelle d'ARCHE Agglo.

ARCHE Agglo => 2 études conduites de manière concomitante

> THEMATIQUE SPORT – Delphine COMTE

> THEMATIQUE CULTURE – Christiane FERLAY

> CULTURE : Cabinet ABCD

> SPORT : Cabinet PLURICITE

> MARS 2018 – NOVEMBRE 2018

POURQUOI ?

> Préciser les interventions de l'EPCI et ses domaines de compétences ;

> Inscrire les actions dans une programmation pluriannuelle ;

> Améliorer la visibilité des politiques conduites.

AFFIRMER UNE IDENTITE SPORTIVE ET CULTURE AUTOUR DE MARQUEURS IDENTITAIRES

COMMENT ?

> 3 PHASES

- ❑ PHASE 1 : ETAT DES LIEUX ET APPROCHE COMPARTIVE
 - inventaire et recensement de l'offre ;
 - recensement analyse et compréhension de la demande

❑ PHASE 2 : DIAGNOSTIC : problématisation des données récoltées et enjeux

❑ PHASE 3 : ELABORATION DU PROJET ARCHE : plan d'actions et conditions d'exercice

UNE DEMARCHE REFLEXIVE

❑ ORGANISATION D'UN VOYAGE D'ETUDE

- Culture : 12 / 13 juin => Pays de Mayenne
- Sport (en cours de définition)

❑ ORGANISATION D'UN SEMINAIRE

- Culture 16 juin => 1 grand témoin
- Sport (en cours de définition)

❑ ORGANISATION D'ASSISES : à destination des élus et des acteurs

- Culture (en cours de définition)
- Sport :
 - > 29 juin fin de journée : St Donat s/ H.
 - > 30 juin matin : St Félicien
 - > 30 juin AM : Tain / Tournon

UNE GOUVERNANCE ADAPTEE – UNE REPRESENTATIVITE DES TERRITOIRES

❑ 1 COFIL SPORT : 17 élus membres (conseillers ARCHE Agglo – élus municipaux – acteurs locaux)

❑ 1 COFIL CULTURE : 14 élus membres (conseillers ARCHE Agglo – élus municipaux – acteurs locaux)

❖ PRESENTATION PHASES 1 / 2 en présence des deux cabinets :

- CONSEIL D'AGGLO° 4 JUILLET 2018

Le Président présente ses condoléances à M. SENECLAUZE pour le décès de son frère.

Dates des prochains Conseils d'Agglomération :

- 29 mai à Tournon-sur-Rhône
- 4 juillet à St-Félicien.